

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Néorépublicanisme et égalité :
pour avoir les moyens de sa liberté

par

Francis Boudreau

Département de Philosophie
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et des Science
en vue l'obtention d'une Maitrise en philosophie

Le 9 janvier 2009

Copyright Francis Boudreau 2009



Page d'identification du Jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

**Néorépublicanisme et égalité :
pour avoir les moyens de sa liberté**

présenté par :
Francis Boudreau

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

[information retirée / information withdrawn]

président-rapporteur

[information retirée / information withdrawn]

directeur de recherche

[information retirée / information withdrawn]

membre du jury

Résumé et mots clés

Ce mémoire a pour objectif d'offrir une lecture précise du *Républicanisme* de Philip Pettit afin de démontrer qu'il peut mener à des implications institutionnelles aussi valables sur le plan économique que sociopolitique. La théorie néorépublicaine y est expliquée de telle sorte que nous puissions comprendre les justifications mais aussi les insuffisances de la thèse de l'égalité structurelle de Pettit. Nous allons donc rechercher dans les autres théories égalitaristes ce que nous pourrions ajouter à la thèse néorépublicaine de façon à la rendre séduisante comme théorie du gouvernement valable autant pour la politique que l'économie. Nous proposerons la conjonction de la thèse de la non-domination et celle de l'égalité des chances telle que proposée par Jean-Fabien Spitz. Nous espérons ensuite montrer qu'il est possible d'imaginer une économie proprement néorépublicaine : l'économie civile.

Mots clés : néorépublicanisme, égalitarisme, non-domination, économie civile, libéralisme, égalité des chances, égalité structurelle, constitution.

Summary and key words

The aim of this memoir is to offer a precise reading of Philip Pettit's *Republicanism* in order to demonstrate the interest – both on the economic and socio-political grounds – of the institutional implications resulting from the neorepublicanism. The theory will be presented so that we can understand the reasons why Pettit suggested the strong relation between non-domination and structural equality. Showing the insufficiency of the criteria of non-domination itself as egalitarian and the flaws of the structural equality, we will view some of the main egalitarian theory in search of tools for the fulfilment of the neorepublican ideal. At the end, we will show that non-domination is best accompanied by a form of luck equality as proposed by Jean-Fabien Spitz in *Le moment républicain en France*. We will thus demonstrate the plausibility of an economy of its own for the neorepublicanism: civic economy.

Key words: neorepublicanism, egalitarianism, non-domination, civic economy, liberalism, luck equality, structural equality, constitution.

Table des matières

Introduction	1
Le néorépublicanisme.....	3
Présentation et considérations historiques.....	3
La théorie	5
La différence entre le néorépublicanisme et le libéralisme.....	12
Les grandes institutions.....	19
Les lois.....	20
La démocratie.....	23
Le marché.....	26
La propriété.....	27
Les échanges.....	28
La régulation.....	31
L'égalité structurelle.....	34
La critique de l'égalité structurelle.....	41
La marginalité décroissante.....	41
Les disparités d'extension des choix non-dominés.....	43
Le pouvoir de la richesse.....	45
Les grandes théories égalitaristes.....	46
L'égalité de droit.....	47
L'égalité matérielle.....	48
L'égalité de chance.....	52
L'économie civile.....	56
Conclusion.....	61

Introduction

Depuis la fin de la guerre froide, le libéralisme est devenu un château fort qui semble indétrônable. Les critiques socialistes ont fusé, mais n'ont pas suffi à faire tomber l'hégémonie libérale. Toutefois, plusieurs États modernes ont adopté des mesures qui ne relèvent pas de la théorie libérale classique. Elles sont d'ailleurs probablement plus le fruit de contingences politiques dues à la persistance de la démocratie et des revendications politiques populaires. Mais depuis quelques lustres, nous assistons à une renaissance de la plus vieille idéologie politique : le républicanisme. Des suites des travaux d'un philosophe de naissance irlandaise et établi aux États-Unis, Philip Pettit, les idées anciennes de la liberté s'opposant à l'esclavagisme sont dépoussiérées. Ce qui sera appelé plus récemment le néorépublicanisme est le résultat des travaux de plus d'un penseur, mais le plus populaire d'entre eux est Pettit grâce à son œuvre intitulée *Républicanisme*. Les thèses en sont prometteuses et séduisantes. La conception de la liberté comme non-domination qu'elle défend est pleine de retombées théoriques et institutionnelles novatrices et convaincantes. En fait, la définition de la liberté est si forte qu'elle semble, selon l'auteur, suffire à définir une théorie du gouvernement qui ne requiert pas de considérations supplémentaires telles que l'égalité ou la fraternité. Or, plusieurs penseurs intéressés par le néorépublicanisme pensent autrement, remettent en question le manque de vigueur avec lequel Pettit défend sa théorie et souhaitent une vision plus claire des implications de la théorie néorépublicaine, notamment sur l'économie.

Après avoir présenté le néorépublicanisme, sa définition théorique, sa différence d'avec le libéralisme et ses implications institutionnelles, nous examinerons l'idée selon laquelle la non-domination est une définition intrinsèquement égalitaire et suffisante sur ce plan. Après avoir annoncé trois de ses faiblesses, nous irons voir du côté de plusieurs grandes théories égalitaristes afin d'y trouver une solution compatible avec la non-domination.

De l'égalité de droit, à l'égalité des chances, en passant par l'égalité matérielle, nous tenterons de voir, par la lentille républicaine, s'il n'y aurait pas des considérations égalitaristes pertinentes à prendre en considérations pour une meilleure réalisation de l'idéal néorépublicain. Nous terminerons avec la présentation de ce qui pourrait être les balbutiements d'une nouvelle théorie économique : l'économie civile version néorépublicanisme. Nous espérons alors démontrer que la théorie de Pettit est un arbre qui n'a pas fini de porter fruit, surtout en ce qui a trait aux considérations égalitaristes et économiques.

Le Néorépublicanisme

Présentation et considérations historiques

Le républicanisme ne date pas d'hier. Il s'agit probablement de la plus ancienne façon de concevoir la liberté politique. Pensée à l'origine par les Grecs dans leurs cités libres, enrichie par les penseurs de la Renaissance italienne et par la république hollandaise du 17^e siècle, la liberté entendue comme le contraire de la domination fut également portée par les Pères de la Confédération américaine ainsi que les participants de la Révolution française.

Lors du dernier siècle, quelques penseurs tels que John Pocock ou Quentin Skinner ont ravivé les discussions sur l'idéal philosophique républicain qui semble avoir été étouffé par celui du libéralisme. Retraçant cette ancienne façon de concevoir la liberté basée sur une dichotomie entre maître et esclave prenant diverses formes dans l'histoire politique du monde entier, ces auteurs ont réaffirmé un idéal philosophique très attrayant. C'est ainsi que des auteurs encore plus contemporains ont repris les thèses classiques du républicanisme pour les réactualiser en ce que plusieurs appellent le néorépublicanisme.

Qu'il s'agisse de Hannah Arendt, Michel Sandel, John Maynor, Philip Pettit ou Jean-Fabien Spitz, ces auteurs et plusieurs autres ont contribué à la refonte du républicanisme. Si cette résurrection ne signifie pas pour tout le monde la renaissance

théorique du prochain mode historique de gouvernement, plusieurs s'entendent à dire qu'il s'agit au moins de la plus intéressante théorie critique du libéralisme depuis le socialisme.

Toutefois, le républicanisme vivant de nos jours un foisonnement théorique dans les universités du monde occidental, les auteurs qui y travaillent présentent des idées relativement différentes d'un penseur à l'autre. Nous tenterons donc de mettre au clair les points saillants de la théorie, les plus importants d'entre eux que l'on retrouvera chez presque tous les auteurs néorépublicains. Toutefois, puisque l'appellation *néorépublicanisme* est nouvelle et demeure vague à l'esprit de plusieurs, nous ne présenterons cette thèse que sous l'œil du plus aguerri des auteurs républicains : Philip Pettit.

Philosophe né en République d'Irlande, émigré aux États-Unis où il enseigne maintenant la philosophie politique à Princeton, Philip Pettit est l'un des plus retentissants auteurs du néorépublicanisme. Notamment grâce à son livre *Républicanisme* dont nous discuterons largement, Pettit a eu un écho puissant chez les penseurs politiques occidentaux. Il propose de raviver un idéal ancien de liberté, entendue comme une garantie de ne pas avoir à courber l'échine, par opposition à devoir agir avec déférence pour se garder dans les bonnes grâces de ceux qui ont un pouvoir arbitraire sur nous. Il s'inspire entre autres de Montesquieu qui commente : « La liberté politique, dans un citoyen, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté; et, pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel

qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.»¹ Ces idées présentent un ensemble de valeurs dont Pettit fait le pari qu'elles puissent séduire au moins les libéraux de gauche et plusieurs autres qui cherchaient simplement une avenue encore viable à l'ère du libéralisme.

La théorie

Jusqu'à tout récemment, la majorité des penseurs politiques envisageaient la liberté comme étant une valeur dichotomique. Largement popularisée par les travaux de Isaiah Berlin à la fin des années quatre-vingt, cette dichotomie opposait une conception positive et négative de la liberté. Ce que Berlin thématise comme la liberté négative se résume dans le fait que la liberté soit conçue comme une absence d'interférence. La liberté est dite négative en ce sens qu'on ne la définit pas en elle-même, mais par son contraire. Craignant que de donner une définition finie à la liberté soit déjà un acte liberticide, les adeptes de la liberté négative s'abstiennent de donner un contenu à la liberté, et se contentent d'en dire que nous sommes libres « dans la mesure où personne ne vient gêner [notre] action »². La liberté ne peut être court-circuitée que par nos pairs et non par la nature, et peut être compromise par des contraintes non physiques telles qu'une menace crédible, par exemple, la menace d'une poursuite judiciaire dans le cas d'une menace juridiquement valable. En somme, la liberté se trouve dans les actions sans contrainte artificielle, que la contrainte soit intentionnelle ou non, physique ou non.

¹ Montesquieu. *L'esprit des lois* page 169.

² Berlin. *Éloges de la liberté* page 171.

Dans le cas de la liberté positive, l'exigence est plus forte selon Berlin. La liberté positive est conçue comme une quasi-équivalence de la maîtrise de soi, où la nécessité d'être maître de soi-même. Il y a donc des actions à prendre, une quasi-lutte contre soi-même, pour parvenir à cette liberté de celui qui a le contrôle sur lui-même. Ce que Berlin présente en fin de compte, c'est une liberté qui suppose que nous ne soyons soumis qu'à nous-mêmes. Pour ce faire notre liberté exigerait le partage d'une volonté publique et démocratiquement déterminée, un ensemble d'institutions faisant craindre l'*imperium* et le paternalisme Étatique. Il propose, en somme, que la conception négative soit libérale et que la seconde soit populiste. Pettit l'accuse de présenter cette dichotomie dans un théâtre de héros modernes contre des penseurs continentaux romantiques et anciens³. Il favoriserait la liberté négative de peur de l'interventionnisme que cautionnerait nécessairement une théorie normative du gouvernement qui proposerait la liberté positive. Or, que la critique de la subjectivité de Berlin soit juste ou non, ce qui compte c'est la critique du caractère dichotomique de la définition de la liberté selon Berlin.

Ce que Petit propose en revanche, c'est qu'il existe une troisième voie : la non-domination. Il ne s'agit pas d'une absence d'interférence, ni d'un contrôle de soi, mais d'une absence de contrôle par autrui. En cela, cette définition ancienne, inspirée de la dichotomie entre esclave et maître, permet justement d'échapper à l'autre dichotomie que présentait Berlin. Comme nous le verrons immédiatement, la liberté néorépublicaine,

³ Alors que la liberté négative est celle de grands penseurs ayant inspiré la confédération américaine : Hobbes, Mill, Montesquieu, Tocqueville et Jefferson, la liberté positive serait celle de penseurs tel que Kant, Fichte, Hegel ou Marx, allant même jusqu'à associer cet idéal positif à des groupes religieux ou quasi-religieux. (voir : *Républicanisme* page 36.)

entendue comme une non-domination, n'est pas positive, car elle exige une absence. Mais elle est plus que négative, car elle ne se satisfait pas de ne pas être effectivement dominée, il requiert un statut de non-dominable. Autrement dit, nous ne serons libres au sens néorépublicain, que lorsque nous jouirons d'un certain niveau d'imperméabilité à la domination. Voyons donc en détails ce que nous entendons par la non-domination.

Nous définirons la domination ainsi : il y a domination lorsqu'un agent personnel ou collectif se trouve effectivement capable d'exercer une influence intentionnelle et arbitraire, négative ou dommageable, en interférant par actions ou inactions dans les actions ou les choix possibles d'une ou de plusieurs personnes. Ainsi donc, ne seront libres que les individus qui jouissent d'une protection effective contre ce genre d'influence.

Le premier élément que l'on retient de cette définition est le fait que l'agent puisse être individuel ou collectif. Nous pouvons être dominés par une personne, par exemple une femme dont le mari emploie sa force physique pour obtenir satisfaction de ses besoins particuliers à l'encontre de ceux de sa femme. Nous pouvons l'être par un groupe, par exemple un enfant qui subit des pressions des gangs de jeunes qui le ridiculisent à l'école chaque fois qu'il se vêtit autrement qu'eux. La domination pourrait même venir d'un État, dans le cas d'un État dont le gouvernement ne serait pas adéquatement tenu par des institutions républicaines – nous en discuterons bientôt – et qui impose à une population des règlements qui vont à l'encontre de l'intérêt exprimable de cette collectivité.

Ensuite, nous constatons qu'il doit s'agir d'un pouvoir effectif. Voici une petite boutade pour illustrer ce critère:

- Sais-tu jouer du piano?
- Je ne sais pas, je n'ai jamais essayé.

Il va sans dire qu'une menace non effective ne peut pas constituer une domination. Par exemple, un enfant qui menace un autre de lui intenter un procès s'il ne lui donne pas son sandwich ne représente pas un cas de domination, mais plutôt une veine tentative sans crédibilité. Or, les deux jeunes enfants ne seront libres que lorsque le deuxième n'aura pas de ressources véritables pour obtenir le sandwich du premier sans consentement, et lorsqu'il existera des institutions en place prévenant la possibilité de moyens physiques d'interférences arbitraires – comme exemple, la présence d'un surveillant ayant un pouvoir non arbitraire d'appliquer un règlement sévère en cas de violence physique.

Nous avons aussi spécifié qu'il doit s'agir d'une influence intentionnelle. Nous ne pouvons condamner un accident, ou encore la simple présence d'une personne, ou sa concurrence loyale à l'obtention d'un bien en quantité limitée. « Si nous devons compter les formes non intentionnelles d'obstruction au nombre des interférences, nous perdrons la distinction entre le fait de protéger les individus des effets naturels de la chance, de l'incapacité ou de la rareté, et le fait de les protéger des effets liés aux actions qu'ils peuvent entreprendre les uns contre les autres. »⁴ En somme, il ne peut y avoir une domination condamnable que si un agent ou un groupe d'agents y participent sciemment.

⁴ Pettit. *Républicanisme* page 78.

Non seulement l'interférence doit être intentionnelle pour qu'elle soit une domination, mais elle doit également être arbitraire. Pour faire simple, nous pouvons dire qu'un acte est arbitraire – ou qu'il s'effectue sur une base arbitraire – dans la mesure où il est commis selon la seule volonté de l'agent commettant. En particulier, cela suppose que la prise en considération des intérêts des gens affectés est facultative.

Ainsi considérons-nous qu'un acte est arbitrairement perpétré lorsque nous jugeons qu'il dépend de la seule volonté de l'agent et, en particulier, qu'il est engagé sans égard pour les intérêts ou les opinions de ceux qu'il affecte. En d'autres termes, le choix de cet agent ne suppose pas la prise en compte de la représentation que peuvent avoir les autres de leurs propres intérêts.⁵

Notons que pour les néorépublicains tels que Pettit, un pouvoir d'interférence arbitraire est aussi condamnable qu'un pouvoir arbitraire d'interférence. L'interférence peut être procédurale ou substantielle, mais condamnable dans tous les cas. Ce qui compte c'est que chaque fois il s'agit d'un pouvoir d'interférer sur un mode arbitraire et donc, hors de tout contrôle. Pour reprendre notre exemple de l'État, nous pouvons comprendre qu'un État ne sera néorépublicain que s'il est mis en place selon des procédures assurant la prise en considération des intérêts de la population sous sa gouverne, mais aussi, que chacune des lois ou des politiques qu'il produira seront toujours soumises à une forme de contrôle assurant que chacune soit également en accord avec l'intérêt de la collectivité. Pour cela, nous pouvons compter sur deux types de contraintes : les préalables et les sanctions. La première contrainte fonctionne comme un filtre rendant très difficiles les interférences de type corporatiste. Par exemple, exiger de l'État qu'il se plie à certaines règles parlementaires de telle sorte qu'un gouvernement ne puisse agir seul et à sa propre guise. Dans le deuxième cas, la stratégie exige d'apposer des contraintes sous forme de

⁵ Pettit. *Républicanisme* page 81.

sanctions là où les filtres auraient échoué. Elles ne peuvent directement empêcher des interférences inadéquates avant qu'elles se produisent, mais elles servent notamment à les décourager et à s'assurer que personne ne soit en mesure d'interférer arbitrairement et impunément sur les actions ou les choix d'autrui. Dans les deux cas, ces outils de restriction de la domination visent à réduire la domination autant en quantité qu'en intensité. Mais nous verrons que si la domination se fait sentir en intensité comme en extension des choix sur lesquels elle peut s'appliquer, notre combat ne requiert pas que nous distribuions nos efforts partout également. Car il est évident que certaines sphères de notre vie sont moins importantes que d'autres et donc nous devons d'abord nous attarder à la domination là où elle nous fait le plus mal.

Nous arrivons donc à cet autre élément de la définition que nous avons donné de la domination : elle doit être une influence négative ou dommageable. Il y a divers comportements possibles que recouvre l'interférence. D'une part, il peut s'agir d'une coercition. Elle peut être une contrainte ou une obstruction exercée sur le corps, mais elle peut aussi s'exercer sur la volonté. Nous pensons alors à la manipulation, moyen par lequel on peut arriver à transformer à notre guise l'ordre des priorités des gens, modifier les croyances ou les désirs des gens par divers moyens tels que l'association de sanction ou de menace de sanction avec certains comportements.

Tout acte d'interférence, par voie de coercition ou de manipulation, est destiné à détériorer la situation de l'agent en position de choisir, soit en restreignant le champ des options possibles, en altérant les effets associés à ces options ou en exerçant un contrôle sur les résultats qui procéderont de telles ou telles options et sur ceux qui se produiront effectivement.⁶

⁶ Pettit. *Républicanisme* page 78.

Or, nous ne considérerons pas comme de la domination des formes d'interférences se concluant par une augmentation des choix disponibles pour les agents affectés – hormis un cas très pointu et particulier où la multiplication des choix impliquerait le retrait des options les plus satisfaisantes, nous pourrions alors justifier que le gain quantitatif ne compense pas la perte qualitative. Mais chaque fois que les agents affectés ne s'en trouvent que mieux, toujours relativement au contexte de chaque événement, alors nous ne parlerons pas de domination au sens néorépublicain.

La sensibilité au contexte des interférences a d'autres implications très intéressantes. En outre, elle permet de penser ce qui pourrait être une interférence arbitraire du point de vue de l'agent qui l'a subie, alors qu'il n'y aurait aucune action commise. Précisément, c'est l'omission qui peut aussi constituer un pouvoir de domination à contrôler. Prenons par exemple un pharmacien qui dans l'exercice de ses fonctions pourrait décider sans justifications de ne pas offrir un médicament adéquatement prescrit à un patient dont le besoin de ce produit serait urgent. Le pharmacien serait alors en position de domination, et ce ne serait pas tant en fonction d'une interférence sous le mode d'une action effective, mais sous le mode de l'inaction. Dans un autre cas semblable, le pharmacien pourrait aussi bien commettre une extorsion. Constatant l'urgence et la nécessité de son client, s'il est en mesure de soudainement décider de ne vendre le médicament qu'à un prix démesuré, il y a là, manifestement, une domination. Mais en même temps, et il s'agit là du dernier critère de notre définition de la domination, la domination ne peut se subir que sur des actions ou des choix possibles. Reprenons notre exemple du pharmacien, et nous comprendrons que le client ne peut pas

lui en vouloir de ne pas lui vendre le médicament miracle contre le sida, car il n'existe pas. Pour qu'il y ait domination par omission, il faut être en mesure de démontrer que c'est par un acte intentionnel et pour des raisons arbitraires que le médicament n'est pas produit. Si toutefois nous trouvions des preuves confirmant que la recette existe, mais que ce n'est que pour continuer à faire plus de profits que les industries pharmaceutiques ne produisent pas le médicament qui nous guérirait plutôt que de simplement nous entretenir dans la maladie – au prix de nombreux médicaments plus coûteux à long terme – alors il y aurait une domination grave. Toutefois, nous ne pouvons pas accuser les compagnies pharmaceutiques de ne pas encore avoir trouvé la recette si tel est le cas qu'ils ne l'ont réellement pas. C'est pourquoi une république se doterait certainement d'institutions en mesure d'assurer à la population que les intérêts des corporations soient toujours en liens étroits avec ceux de la population. Par exemple, les brevets dont les industries pharmaceutiques jouissent afin d'assurer la récupération de leurs coûts de recherche et développement des médicaments par la vente à un prix temporairement protégé de compétition.

La différence entre le néorépublicanisme et le libéralisme

Comme nous l'avons vu, les penseurs libéraux se contentent de la taxonomie de Berlin et sont satisfaits du critère de la non-interférence comme celui de la liberté politique qui prime pour les institutions du libéralisme. C'est pourquoi le libéralisme classique va de pair avec le capitalisme et un État au plus minimalement

interventionniste. Car les interventions de l'État sont nécessairement des réductions de la liberté individuelle et ce n'est que grâce à des justifications utilitaristes que nous arrivons à légitimer certaines interventions considérées comme nécessaires (écoles, routes, monnaie, etc.). Or, nous avons clairement vu que le critère néorépublicain de liberté entendue comme non-domination est d'autant plus exigeant qu'il requiert non seulement la réduction de la domination effective plutôt que les simples interférences, mais qu'il exige aussi un statut de citoyen garantissant à chacun de ne jamais être sous le joug de la domination, et cela ne peut être que le fruit d'un État. Comme l'a écrit William Paley :

Cette idée situe la liberté dans la sûreté, faisant qu'elle ne consiste pas seulement dans une dispense effective de la contrainte de lois et d'actes de domination inutiles et nocifs, mais dans le fait d'être exempt du danger d'avoir à subir ces derniers.⁷

En somme, le néorépublicanisme se distingue du libéralisme dans plusieurs domaines. D'abord, sur le plan de la définition de la liberté ainsi que le cadre théorique auquel répond cette définition, et par conséquent, nous distinguerons aussi les deux approches par leurs effets institutionnels.

Pour reprendre un autre extrait du livre de Paley : « Les lois d'un peuple libre n'imposent aucune entrave à la volonté privée du sujet qui ne conduise à un degré plus grand de bonheur public. »⁸ On voit clairement ici le point de vue libéral. D'abord, malgré la belle tournure de phrase, il est essentiel de remarquer que pour les penseurs libéraux tels que Paley, tous les lois sont, d'abord et avant tout, des entraves. Ce n'est que grâce à un second principe, largement popularisé par des penseurs tels que Jeremy Bentham, le père de l'utilitarisme, que les libéraux accepteront qu'une entrave à la liberté

⁷ Paley. *The principles of Moral and Political Philosophy* Page 357.

⁸ Paley. *The principles of Moral and Political Philosophy* Page 355.

privée puisse être compensée pour un plus grand gain public, dans la mesure où chaque individu s'en trouve en somme plus avantage. Pour résumer, en clair, les libéraux considèrent chaque intervention publique comme une entrave liberticide, mais dont certaines peuvent se justifier utiles sur le plan conséquentialiste. Or, pour les républicains, il en va tout autrement. Tout d'abord, les républicains voient une différence évidente entre le fait de conditionner et compromettre la liberté des individus. Selon la définition de la liberté néorépublicaine, il va sans dire que l'État y joue un rôle primordial, étant le seul agent en mesure d'offrir la liberté entendue comme statut d'imperméabilité à la domination. Par conséquent, les lois et les institutions publiques, loin de compromettre notre liberté, nous la prodiguent. Lorsque l'on voit une de nos options transformée par l'action publique légitime, ce n'est pas un compromis de notre liberté, mais seulement une forme de conditionnement de nos choix qui se raffine de sorte que nous soyons toujours plus libres au sens où il est de moins en moins fréquent de se sentir sous le joug de la domination d'un quelconque agent. Il en va de même des formes d'interférences naturelles. Puisque nous discutons ici de liberté politique, et non d'une protoliberté présociétale analogue à la simple liberté de geste, nous ne dirons pas que les effets naturels compromettent notre liberté, mais seulement qu'ils nous offrent les conditions de base de celle-ci. Par exemple, un humain n'est pas libre de voler comme les oiseaux de par des conditions naturelles de race, mais en cela, aucun d'entre nous ne peut se dire non-libre. Il n'est pas dommageable pour notre liberté de ne pas obtenir ce que nous n'avons jamais eu, car on ne peut perdre ce que nous n'avons pas. Or, dans un même ordre d'idée, le travail de l'État est de voir à instituer certains rapports humains de telles sortes que nous soient retirées les options d'actions liberticides et de promouvoir

les bonnes options. En d'autres termes, lorsque le gouvernement pose certains gestes qui nous retirent des options, nous ne sommes peut-être plus libres de commettre ces actions, mais nous nous rapprochons de la liberté dans la mesure où ce sont des actions qui nous rendaient non-libre. En retirant les options qui cautionnent la domination, nous assurons une augmentation de la liberté comme non-domination. Ainsi donc, alors que dans une société libérale la liberté s'oppose à l'action de l'État qui doit se limiter aux interférences très fortement appuyées par un gain collectif, dans une société républicaine, la liberté entendue comme non-domination n'est pas une contrainte à l'action de l'État mais un idéal à promouvoir.

Plus spécifiquement, il existe des différences foncières entre la définition de la liberté au sens des libéraux et celle des néorépublicains. Selon Pettit, il y a trois avantages à la non-domination, contre la non-interférence, qui sont susceptibles de la rendre plus attrayante pour des citoyens d'une société qui se veut libre.

Le premier avantage de la non-domination, en tant que valeur, est qu'il est plus grave de subir une interférence arbitraire qu'une interférence non arbitraire. Tout d'abord, il y a l'anticipation. Le fait que l'interférence soit soumise à l'arbitraire signifie que son occurrence est envisageable, mais incertaine. Donc, les agents qui y sont soumis vivent dans une incertitude relative à l'occurrence d'une telle interférence. Ce genre de situation est certainement porteur d'un grand niveau d'anxiété et réduit de beaucoup nos options dans la mesure où il peut court-circuiter nos possibilités de planification. Par exemple, dans une société où le marché de l'emploi n'est réglementé d'aucune façon, et

au sein duquel il n'existe pas comme chez nous d'institutions telles que les normes du travail, cela signifie que chaque travailleur est entièrement à la merci du bon vouloir de son employeur. Si le moindre geste anodin est susceptible de faire tourner l'humeur de votre patron et qu'en un claquement de doigts il est possible que vous vous retrouviez à la rue, il n'est pas nécessaire que ce soit le cas pour que vous ne soyez pas libre. Vous n'êtes déjà pas libre dans la mesure où vous devez constamment courber l'échine, agir avec déférence, être constamment sur vos gardes en présence de votre patron pour ne pas vous mettre dans son chemin et faire tout ce qui est en votre pouvoir pour demeurer dans ses bonnes grâces. Alors d'une part, vous subissez une pression angoissante, d'autre part, vous devez en quelque sorte vous prostituer. Puisqu'il est toujours possible que vous échouiez ou encore pire, que malgré tous vos efforts votre employeur décide un matin, sur un coup de tête et sans raison, que vous ne lui plaisez plus, vous ne pouvez pas planifier votre avenir de la même façon que si vous aviez un minimum de garanti quant à votre solvabilité financière.

Supposons deux options. Dans la première, nous laissons aux employeurs un tel pouvoir discrétionnaire. Dans une deuxième option, nous créons des institutions de notoriété publique, appliquées par un État démocratique, qui conditionnent les pouvoirs des employeurs de telles sortes qu'ils ne puissent pas à leur bon gré congédier sans raison n'importe quel employé. Dans un cadre libéral, il est tout à fait pensable de maximiser la liberté dans le premier cas, alors que nous ne pourrions maximiser la liberté au sens néorépublicain que dans le deuxième cas. « La maximisation de la non-interférence

générale est ainsi parfaitement compatible avec le fait de forcer l'employé [...] à vivre en proie à bien des incertitudes. »⁹

Nous comprenons donc que le caractère arbitraire d'une interférence la rende plus dommageable en ce qu'elle implique un haut degré d'incertitude et, par conséquent, réduit nos options de projets. Comme l'a écrit Joseph Priestley :

Ayant toujours à craindre quelque mal inconnu, quand bien même celui-ci devrait ne jamais se produire, il ne peut jouir pleinement de lui-même, ni même des moindres faveurs de la vie.¹⁰

Non seulement cela, mais comme nous l'avons montré dans notre dernier exemple avec le marché du travail, il n'y a pas que l'incertitude qui fasse de l'interférence arbitraire un plus grand mal que l'interférence. Ce que le libéralisme et son critère de non-interférence n'impliquent pas non plus comme bénéfice, c'est le fait de ne pas avoir à constamment se démener et garder un œil vigilant sur tous les agents plus puissants que nous. Le devoir d'anticiper leurs besoins et leurs envies afin de leur plaire et constamment être sur ses gardes pour ne pas être sur leur chemin, voilà qui nous met dans une position peu souhaitable qui s'apparente à de l'avilissement. Dans une société républicaine, l'objectif est de déminer le terrain dangereux sur lequel chacun doit avancer, afin que chacun puisse précisément avancer la tête haute, capable de se préoccuper de ses propres affaires sans avoir à craindre celles des autres. Alors qu'il est possible, dans un monde libéral, de promouvoir la liberté sans contradiction avec les obligations de déférences et d'anticipations stratégiques, il est préjudiciable, dans un monde républicain, de ne pas s'y

⁹ Pettit. *Républicanisme* page 117.

¹⁰ Priestley. *Political Writings* page 35.

attarder de telle sorte que les individus n'aient plus à se priver de certains choix qui ne sont réduits que par nécessité d'adopter ce type de stratégie.

Le troisième avantage de l'idéal de non-domination sur celui de la non-interférence est une conséquence des deux autres.

Tandis que la liberté comme non-interférence d'un individu peut atteindre son plus haut niveau alors qu'il se trouve dans une situation où il se sent vulnérable aux caprices d'un autre et socialement inférieur à lui, la jouissance de la liberté comme non-domination va de pair avec la possibilité de se sentir invulnérable en ce sens et doté d'un statut social comparable à celui des autres. Cet individu-là peut regarder l'autre droit dans les yeux; il n'a pas à courber l'échine.¹¹

En d'autres termes, une société néorépublicaine rendrait possible de regarder son prochain avec assurance et fraternité, plutôt qu'avec méfiance et crainte. Dès lors que l'un des membres de notre communauté est notablement plus puissant que les autres, le statut de chacun des autres membres en est transformé, car chacun devient nécessairement vulnérable et subordonné. Les libéraux ne proposent rien contre ce genre de situation, car il ne s'agit pas d'une interférence à proprement parler, mais plutôt d'une forme d'influence négative qu'un individu avec un pouvoir, arbitraire et effectif, développe du simple fait de posséder ce pouvoir sur autrui.

En résumé, s'il apparaît que le libéralisme invite à réduire le moins possible les choix des individus, les républicains, eux, vont restreindre davantage, mais seulement là où ça fait mal. Les libéraux, sans discrimination, condamnent toutes interférences, arbitraires ou non. Mais une interférence non arbitraire ne fait pas mal, elle est au

¹¹ Pettit. *Républicanisme* page 120.

contraire le moteur de la possibilité de progrès quant à la qualité des choix qui nous sont offerts plutôt que de simplement viser une maximisation quantitative des choix. Et dans un autre temps, la liberté comme non-domination nous protège contre un phénomène plus large et souffrant, même lorsqu'il ne se manifeste pas sous forme d'interférence au sens libéral : la domination. Ce phénomène nous fait subir des tords que les libéraux ignorent : obligation de déférence et de stratégie auprès des puissants, anxiété et incertitudes quant à leurs actions potentiellement dommageables – ce qui constitue un dommage par le simple fait d'être envisageable – et la subordination qui accompagne nécessairement cette conscience d'être inférieurement puissant à un de nos prochains. Pour ajouter de la chaire à l'os, voyons maintenant les différences entre les institutions libérales et républicaines.

Les grandes institutions

Pour mieux comprendre les implications d'une théorie du gouvernement telle que celle de Philip Pettit, il est important de comprendre ses effets sur les grandes institutions de nos sociétés. Par le fait même, nous pourrions comprendre en quoi elle diffère des institutions cautionnées par le libéralisme, tout en justifiant l'idée que le néorépublicanisme est possiblement la théorie du gouvernement de l'avenir, sinon au moins la meilleure critique postsocialiste faite à la société libérale.

Trois institutions sont particulièrement importantes et significatives pour notre démonstration : celles du droit, de la démocratie et du marché. Selon le regard que le néorépublicanisme jette sur les lois, la démocratie et le marché, nous pourrions mieux comprendre ses retombés et ses différences d'avec celles du libéralisme.

Les lois

Dans un premier temps, la perspective de la liberté comme citoyenneté est celle des républicains. La citoyenneté n'existe que dans un État de droit légitime. L'État est légitime dans la mesure où les lois sont nécessairement faites dans l'intérêt de sa collectivité. Voilà ce qui, du point de vue libéral, représente une effrayante menace d'*imperium*, et ce qui, pour les républicains, constitue le défi nécessaire à relever puisque l'État et ses lois sont la condition de base de la société de citoyens libres. Seul l'État peut jouer le rôle d'un agent non arbitraire, tenu par des règles et des lois constitutionnelles ainsi que de nombreuses institutions telles que la démocratie. Comme l'écrit Richard Price : « Le gouvernement juste ne porte pas atteinte à la liberté, il l'institue! »¹² Car dans la mesure où le principe de toutes lois, de toutes nouvelles institutions, de toutes nouvelles politiques publiques, est la non-domination, rien ne garantit mieux que le *dominium* ne devienne un *imperium*. Autrement dit, les néorépublicains sont les seuls qui proposent, non pas seulement de réduire la domination, mais de l'éradiquer.

L'idée républicaine selon laquelle les lois créent la liberté du peuple n'a de sens que si cette liberté se définit en termes de non-domination. De bonnes lois peuvent libérer le peuple de la domination – c'est-à-dire qu'elles peuvent protéger les individus des moyens ou du *dominium* de ceux qui, autrement, disposeraient d'un pouvoir arbitraire sur eux – sans pour autant introduire, en ce qui les concerne, de forces nouvelles de domination, sans introduire,

¹² Price. *Political Writings* page 27.

autrement dit, la domination qui peut accompagner l'*imperium* gouvernemental.¹³

Les républicains font ainsi d'une contradiction des libéraux, une théorie cohérente : puisque les autorités politiques sont adéquatement contenues dans une république – elles ne disposeront d'aucuns pouvoir arbitraire, elles seront soumises à une constitution légitime, tenues par des mécanismes de représentations adéquats, soumises à une rotation au sein de l'exécutif et du législatif selon une séparation des pouvoirs prévus, etc. – la loi implique peut-être une interférence au sens des libéraux de par la coercition nécessaire de chaque loi, mais l'interférence ne sera jamais arbitraire. En somme, dans un cadre théorique républicain, la contradiction libérale, émanant de la nécessité des lois pour la liberté et l'entrave des lois sur la liberté privée, est levée.

Chez Robert Filmer, nous trouvons une forte opposition à la république, car selon lui « ce qui ne restreint pas la liberté n'est pas une loi. »¹⁴ Supposant que l'idéal serait une société sans loi, la république est une des pires options, car elle abonde nécessairement sur le plan juridique et donc, là où se trouvent plus de lois, se trouve moins de liberté. Mais seulement quelques années plus tard, James Harrington lui répondra que la liberté se fait *par* la loi. Une liberté sans citoyenneté est inintéressante. Tout esprit éclairé préférera l'empire des lois sur l'empire des hommes, et c'est en cela que les lois ne compromettent pas notre liberté, mais nous la procurent. La loi est « formée par tout particulier dans nulle autre fin [...] que de protéger la liberté de tout

¹³ Pettit. *Républicanisme* page 58.

¹⁴ Filmer. *Patriarcha and Other Writings* page 268.

particulier, liberté qui par ce moyen devient celle de la république.»¹⁵ Toujours en réponse à Filmer, John Locke écrit que : « ce qui nous empêche seulement de tomber dans les marais et les précipices mérite mal le nom de contrainte [...] la finalité de la loi n'est pas d'abolir ou de restreindre, mais de préserver et d'étendre la liberté.»¹⁶. Tout cela ne suppose que la nécessité d'un État républicain, c'est-à-dire un État doté d'une constitution adaptée au critère de la non-domination.

Le pari est que tous préféreront un État au sein duquel nous vivons un désarmement total et irréversible en terme de domination, plutôt que de vivre dans un État de guerre de tous contre tous pour l'obtention du plus de pouvoir possible afin de ne pas devoir craindre un plus grand nombre de gens que de gens qui doivent nous craindre. Pour que cela fonctionne, il est nécessaire que ce soit une abolition entière et égale de la domination, fidèle à l'idée de Paley, qu'un idéal politique ne peut en être un que s'il est partagé par tous, puis que tous les humains sont égaux. Ainsi, que l'idéal républicain soit indéniablement neutre ou pas, nous avançons qu'il est néanmoins en mesure de susciter l'allégeance de tous citoyens appartenant à une société développée, multiculturelle ou non, car il est souhaitable indépendamment des conceptions plus particulières du bien. À cet égard, MacIntyre exprime une forme de désespoir lorsqu'il écrit :

L'idéal universellement reconnu de la non-domination reste une lumière trop faible pour pouvoir guider société et cité, et que l'instauration d'institutions partagées, susceptibles d'être effectives sur le plan motivationnel, exige que l'on recoure à des balises culturelles moins soucieuses de neutralité.¹⁷

¹⁵ Harrington. *Océana* page 243.

¹⁶ Locke. *Le second traité du gouvernement* page 42.

¹⁷ MacIntyre.

Il est vrai que la réalisation de la nouvelle république exige plus qu'une simple théorie pour convaincre les gens de modifier leur rapport à la cité, mais cela n'implique en rien une faiblesse de la théorie elle-même, car bien au contraire, elle est certainement l'une des plus à même de séduire l'ensemble de la population. Ceux qui se soulèveront pour la domination auront beaucoup à faire pour justifier leur position. Or, dans notre expérience des sociétés libérales, le pouvoir est distribué dans les mains de quelques-uns, ce qui fait des nombreux autres des subordonnés, des dominés et donc, des citoyens qui ne sont pas libres. Si la théorie ne soulève pas leur passion, ce n'est pas la faute de cette théorie-ci, et comme l'exprime si bien Pettit à la toute première phrase de son introduction : « Il serait utopique de penser que ce qui se passe en politique est fonction des idées normatives qui circulent dans et autour du monde politique. »¹⁸ Même si les intérêts particuliers des puissants sont souvent plus en cause que les idées normatives en ce qui concerne les activités politiques, ils ne peuvent pas persévérer longtemps sans la légitimité que seules les théories peuvent leur conférer. En tant que théorie du gouvernement, la philosophie politique néorépublicaine à la façon de Pettit est précisément celle qui pense que le défi de la construction des institutions est de s'assurer que les intérêts d'un peuple et de ses décideurs doivent toujours coïncider. L'une de ces plus illustres institutions, aujourd'hui quasi incontournable dans nos sociétés occidentales, est la démocratie.

La démocratie

La démocratie n'est pas une fin en-soi, mais un moyen. Elle a une valeur utilitaire en vue de l'obtention d'un bien premier : la liberté. On oublie souvent cela du fait que la démocratie est aujourd'hui répandue sur l'ensemble des pays développés de notre monde,

¹⁸ Pettit. *Républicanisme* page 17.

et s'il va sans dire qu'elle est un moyen incontournable et essentiel, il ne faut pas perdre de vue que, ce qui compte, c'est qu'elle porte fruit sur le plan de l'assurance de la liberté des peuples qui y participent. Pour se faire, plusieurs caractéristiques de la démocratie à la façon républicaine sont à retenir.

Dans un premier temps, la démocratie doit être indirecte. Selon la conception républicaine de la démocratie, elle a pour objectif de faire des citoyens, collectivement et individuellement, un mandat, et de l'État un mandataire. En d'autres termes, ce sont les citoyens qui mandatent l'État pour assurer leur statut de non-dominés. Or, pour plusieurs autres penseurs politiques souvent attachés aux communautariens, le peuple est un maître et l'État un simple valet, et pour certain libéraux : un mal nécessaire. En d'autres termes, si la démocratie directe était possible – elle est souvent abandonnée du simple fait de ne pas être séduisante pour la population qui devrait investir beaucoup plus de son temps que ce qu'elle le souhaite malgré l'importance de maintenir sa liberté – elle serait l'option privilégiée. Or, pour les républicains, l'argument principal pour rejeter la démocratie directe n'a pas besoin d'être la difficulté technique de son application, mais plutôt le danger de la tyrannie de la majorité. Aux yeux des républicains, il n'y aurait pas pire domination imaginable que celle qui ferait de l'État un outil de l'arbitraire. Si la démocratie entend bien mettre la force de tous au service de chacun, elle se refuse de mettre chacun au service de tous.

Pour éviter que la démocratie ne devienne l'instrument de l'arbitraire ultime – la majorité ne constituant parfois que 50.01% des citoyens qui pourraient décider de faire

valoir leurs intérêts propres au détriment des autres 49.99% des citoyens – les néorépublicains ne misent pas tant sur une démocratie consensuelle comme une démocratie délibérative et contestative. Quiconque consent à la promotion de la non-domination ne peut souhaiter en même temps de laisser cours à une forme de majoritarisme incontrôlé. De fait, l'objectif de toute société libre devrait, et pourrait être, de constamment travailler à l'élaboration de consensus entre citoyens. Mais cela ne peut pas se faire sous la pression et l'angoisse du risque ou de la menace d'être tout bonnement écrasé sans considération par une majorité dominante par son nombre et donc son pouvoir. Petit commentaire à cet égard :

Heureusement, un minimum de réflexion montre que, pour assurer le caractère non arbitraire de l'exercice d'un pouvoir quelconque, ce qui est requis ce n'est pas le consentement effectif, mais la possibilité permanente de le contester.¹⁹

Une fois cette sécurité assurée pour tout un chacun, il sera possible d'imaginer des rapprochements faits de plein gré et de bonne foi, sans la pression et la crainte d'être bêtement inconsideré et ignoré dans les processus de délibérations démocratiques. Dans une démocratie fonctionnelle, le pouvoir ne pourrait être agrégé par les riches propriétaires et les défavorisés seraient toujours les plus favorisés par les interventions de l'État, dans la mesure où l'objectif n'est pas seulement l'équilibre des pouvoirs, mais l'éradication des relations de domination entre citoyens.

¹⁹ Pettit. *Républicanisme* page 90.

Le marché

En ce qui concerne la troisième très importante institution de nos États modernes, plusieurs se demandent comment le républicanisme pourrait s'en accommoder : le marché. Encore une fois, ne perdons pas de vue que le marché – dans presque tous les cas le capitalisme avec quelques variations issues des interventions diverses de l'État en économie – est un instrument et non une fin. Si le capitalisme ou l'économie libérale ont eu un succès si foudroyant, c'est dans la mesure où ils furent convaincants dans leur capacité à livrer la marchandise et assurer des rapports de distribution libres. Or, ils ne sont libres que selon l'acception libérale. La nature même des rapports d'échange vient de l'idée libérale de non-interférence : le gouvernement doit tenir au minimum ses interventions à teneur économique, à défaut de quoi, il brimera la liberté de transaction et d'échange que permet le capitalisme. En somme, le marché est un acquis et il se justifie par son efficacité et par sa capacité présumée à préserver la liberté des échanges par un effet de systèmes : la compétition des égaux.

Dans « Freedom in the Market », Philip Pettit ne prend pas tant la défense du marché capitaliste, mais démontre qu'il est possible de le penser conjointement à l'idéal néorépublicain de liberté comme non-domination. La question à se poser est la suivante : « Est-ce que le marché est en mesure de répondre aux impératifs d'une liberté basée sur le choisissant (socialement non-dominé) comme il le fait en réponse aux impératifs d'une liberté basée sur les choix (sans interférence)? » Or, le fait d'avoir un grand éventail de choix n'implique pas un haut niveau de non-domination pour le choisissant. Alors, il faut nous demander si le marché permet de ne pas être victime d'interférences arbitraires et

non pas si le marché nous défend contre toutes interférences – dont certaines sont naturelles ou inévitables – qui peuvent conditionner notre liberté sans pour autant la compromettre. Nous répondrons à cette question en examinant trois points saillants de l'économie de marché – la propriété, les échanges et la régulation – par la lentille néorépublicaine.

La propriété

Dans son essai, Pettit présuppose trois conditions. La première est que toute société doit avoir clairement déterminé les conventions entourant le droit de propriété. Ensuite, nous supposons que ces conventions ne sont jamais en contradiction intrinsèque avec les droits de propriété en question. En d'autres termes, l'esclavagisme ne peut être cautionné et cela ne soulèvera pas beaucoup de passion dans nos sociétés occidentales contemporaines. Et finalement, nous supposons que la distribution des propriétés puisse être inégale, mais en aucun cas la distribution elle-même ne serait frauduleuse ou inacceptable en soi.

Partant de ces trois présupposés, Pettit affirme deux propositions. La première est qu'un tel système ne peut être hostile à la liberté néorépublicaine sur les seules bases de son inégalité. En absence de méfaits initiaux, on ne peut condamner l'inégalité en soi. Par exemple, si l'inégalité repose sur des causes naturelles – comme par exemple la distribution inégale des talents naturels parmi une population – alors elle conditionne évidemment notre liberté de choix, mais elle ne la compromet pas dans la mesure où elle

n'altère pas nos choix antérieurement possibles. Il en va donc de même pour l'égalité que pour la liberté, si l'inégalité n'est pas arbitraire, alors elle n'est pas condamnable.

Toutefois, si un tel système devait permettre des formes de domination résultant de la distribution de la propriété, il faudrait nécessairement faire des ajustements institutionnels. En effet, il est pensable que certains règlements concernant la propriété puissent, par contingence, faciliter des rapports de domination ou augmenter leur fréquence en raison d'un laisser-faire. Face à cette situation, nous avons alors deux options : soit nous redistribuons les propriétés des plus riches aux plus pauvres, ou alors nous agissons pour contrer la possibilité même de domination par les plus fortunés. À savoir laquelle choisir, la théorie de Pettit ne donne pas de réponse toute faite, sinon un principe conséquentialiste voulant que chacune de ces mesures ne puisse se voir justifiée que si elle permet d'envisager – et à long terme si elle le fait effectivement – une plus grande augmentation de la protection contre la domination qu'elle n'en coûte de sacrifice en terme d'interférences légitimes.

Les échanges

En ce qui concerne les échanges au sein du marché, voici les trois conditions qui doivent être satisfaites pour que les républicains puissent accepter, sans contradiction, le marché libre. D'abord, la domination ne doit pas être nécessairement impliquée par l'inégalité des propriétés ou des pouvoirs qui viennent avec. Il ne doit pas non plus y avoir de discrimination personnelle dans les échanges sur le marché. En d'autres mots, la

valeur échangeable que possède chaque individu sur le marché doit avoir une valeur identique dans les mains de toutes personnes étant en possession de la même valeur numéraire. Et pour finir, il ne doit pas être possible de contracter un risque de domination. Par exemple, un individu aux prises avec un problème de jeu ne doit jamais être en mesure d'offrir un de ses proches, ou lui-même, pour des services ressemblant à ceux de l'esclavagisme.

La première question est de savoir s'il est possible, au sein du marché libre, que les échanges et les principes desquels ils procèdent soient porteurs d'une forme de pression coercitive. Or, tous bons défenseurs du marché libre vous répondront que même lorsque le résultat d'un échange dépend des ressources des échangeurs, un échange n'en demeure pas moins un acte volontaire. Mais est-ce là toute la vérité? Nous sommes en droit de nous demander s'il n'est pas possible que le marché cautionne une forme de domination par l'offre ou par une forme de conditionnement de la demande. Puisqu'il existe une plénitude de biens possibles dans un marché, mais que tous ne sont pas d'une même importance en regard à certaines nécessités, dans la mesure où les biens nécessaires ne sont soumis à aucun contrôle tels que les principes que marché libéral l'indique, il est possible que des agents économiquement puissants obtiennent un contrôle leur permettant d'exploiter les ressources des nécessiteux. De la relation d'intérêts conflictuels entre l'offrant et le demandant, conjointement avec les éventuelles disparités importantes de moyens parmi les participants du marché, il résulte la possibilité de différence de pouvoir qui rende probable la domination.

L'argument, souvent offert en réponse à cette critique du marché, est celui de la réfutabilité d'une offre. En somme, il est répondu que toute offre est refusable. Or, s'il est vrai que toute offre ponctuelle est refusable, il n'en demeure pas moins que nous ne jouissons pas d'un pouvoir garanti d'influence sur l'offre globale, à moins d'un agent externe tel que l'État. En mots clairs, cela signifie que dans un marché libre, le seul pouvoir que nous ayons vraiment est celui de choisir la moins mauvaise des options qui nous sont offertes.

De fait, le marché nous garantit une forme de liberté quant à la demande. C'est-à-dire que nous avons toujours la possibilité d'échanger nos propriétés; nous pouvons garder le beurre ou l'échanger contre l'argent du beurre. Mais ce que nous n'avons pas, c'est la liberté de l'offre; rien ne nous *garantit* qu'il y aura du beurre sur le marché et encore moins qu'il sera bon ou abordable. Si le seul principe qui dirige le marché est celui de l'intérêt égoïste – celui de faire du profit – qui s'exprime par des gestes concrets d'entrepreneuriat ayant un impact sur le marché, alors nous ne faisons pas que limiter notre jouissance quotidienne due à une force non arbitraire capable d'influencer l'offre globale du marché pour une amélioration qualitative, mais nous nous soumettons à une forme de domination par les détenteurs des grands moyens de production.

Alors devons-nous nous prémunir d'institutions capables d'influencer positivement le développement du marché afin d'assurer la population d'une offre raisonnable, en particulier quant aux biens considérés nécessaires? Les libéraux répondront par une condamnation de l'influence en elle-même. Induire une personne à

faire un choix plutôt qu'un autre en proposant un avantage ou une récompense est analogue à pousser quelqu'un à faire un choix en brandissant une menace. Ce contre-argument est facilement démonté, car si l'on doit condamner l'influence en tant que phénomène en lui-même, alors le marché est inopérant. Comment pourrait fonctionner le marché si on lui retire sa force motivationnelle d'échange : si je fais une offre, c'est forcément que je crois qu'elle sera d'une influence telle qu'elle vous incitera à la considérer. La différence entre la menace et l'offre comme forme d'influence est que seule la première est une forme de contrôle condamnable par les républicains. On ne peut se plaindre de l'ajout d'une option supplémentaire qui ne rend pas directement impossibles les options antérieures, sans quoi il faudrait revoir tout le concept de concurrence.

La régulation

Dans la mesure où nous acceptons donc la pertinence de l'intervention de l'État dans certaines sphères du marché, nous devons nécessairement envisager certaines activités coercitives. La plus importante d'entre elles est la taxation, sans quoi l'État ne pourrait strictement rien.

Les libertariens de droite, dont l'un des plus illustres et féroces est sans doute Robert Nozick, font à la taxation la critique suivante : la taxation est un crime de l'État pour faire bénéficier les pauvres des propriétés dûment acquises par les plus nantis. Cette critique est si radicale qu'elle pèse sur toutes les formes d'étatisme et donc les libertariens

mêmes doivent y répondre. Les libertariens de gauche le font en proposant que la taxation soit acceptable dans la mesure où l'État permet une plus grande réduction des autres formes d'interférence au marché que celle de la taxation. En d'autres termes, cette proposition utilitariste suggère que si le rôle de l'État est d'intervenir là où il réduit les autres interférences plus dommageables, et que la somme des interférences qu'il exécute est clairement inférieure à celles occasionnées par la taxation, alors la taxation est justifiée. Or, nous nous rapprochons là de ce que Pettit et les autres républicains proposeraient. En résumé, l'alternative républicaine serait que les interférences endossables de l'État ne soient que celles qui permettent une protection accrue des citoyens contre autant d'interférences privées, et à plus forte raison, lorsque cela nous protège de la pire forme d'interférence : la domination.

Market regulations may refer to the restriction of certain activities, to the redistribution of property, or to the taxation that is necessary [...] Let freedom as non-domination be a central ideal in political life and not only will it be likely to make a case for a variety of forms of regulation. It will also explain how regulation by a coercitive state need not to be viewed with quite the reluctance that the other ideals would generate. [...] In perpetrating public interference, the state can be a non-arbitrary presence that conditions but does not compromise people's freedom. And in preventing private interference it can serve to block the compromise of freedom that goes with the access to such interference, not just with its exercise.²⁰

Les formes précises de coercition qui doivent être admises par le républicanisme ne sont pas à déterminer dans un monde universel, mais par chacune des communautés qui se doteront des outils pour garantir sa liberté. Ce qui fait de l'interférence publique une chose souhaitable à l'encontre de l'interférence privée est précisément que l'État est tenu de considérer l'intérêt de la population qui le mandate, alors que rien de tel ne peut être exigé d'un agent privé. Alors que les libéraux veulent nous préserver de l'interférence en

²⁰ Pettit. *Freedom in the Market* page 30.

elle-même en proposant un marché entièrement libre des interférences publiques, ils négligent – ou se gardent pour eux-mêmes – la possibilité d’interférence bien plus dommageable : la domination. Que ce soit par des moyens positifs (redistribution) ou négatifs (réglementation), seul l’État est un mandataire non arbitraire en mesure de décupler le potentiel du marché libre au sein duquel peuvent s’opérer des échanges libres de domination.

Si nous résumons, nous avons d’abord précisé ce qu’est le néorépublicanisme de Philip Pettit. Nous avons clarifié les éléments théoriques primordiaux et constitutifs de la théorie. Puis, nous avons discuté de ses implications pratiques tout en poursuivant un travail de distinction entre les théories néorépublicaines et libérales. Ce faisant, nous avons porté notre attention sur une seule valeur fondamentale, la liberté, et constaté que chez les néorépublicains, le respect de la liberté au sein du marché implique une forme de régulation des pouvoirs. La question qui suit est à savoir si la théorie néorépublicaine possède un critère de liberté si fort qu’il serait suffisant à une théorie du gouvernement plausible et complète. Est-il nécessaire d’y ajouter des considérations contiguës pour l’égalité comme valeur en elle-même? C’est la question à laquelle nous tenterons de répondre après avoir présenté la thèse égalitaire de Pettit : l’égalité structurelle.

L'égalité structurelle

Pour une grande majorité de libéraux de centre gauche, la liberté comme non-interférence est une valeur centrale. Mais plusieurs de ces libéraux accordent une grande importance à la valeur de l'égalité et se portent à la défense des pauvres. Pour eux, l'égalité est une valeur indépendante de la liberté, souhaitable en elle-même, mais de façon co-occurrence et adjacente à la liberté.

Pour ce qui est des néorépublicains, puisque leur idéal de liberté est plus exigeant, l'égalité vient de soi et ne nécessite pas de critères différents. Le pari que Pettit fait est que la non-domination est un critère suffisamment fort et chargé d'implications institutionnelles telles qu'elles satisferont les libéraux de centre-gauche aux désirs égalitaires.

Ceux qui saluent la liberté comme non-interférence, mais pensent que l'État minimal n'est pas satisfaisant d'un point de vue normatif, invoquent généralement d'autres valeurs en tant que critères indépendants d'évaluation politique : des valeurs telles que l'égalité, le bien-être, l'utilité, etc. La liberté comme non-domination ne nécessite pas de tels suppléments, puisqu'elle exige d'emblée [...] des institutions qui s'avèrent performantes du point de vue de l'égalité et du bien-être.²¹

En d'autres termes, des institutions néorépublicaines seraient à même, de par la nécessité d'accroître le nombre de choix non-dominés (accroître la portée des choix non-dominés) autant que la facilité de choisir (accroître la non-domination en intensité pour chaque choix), de ne pas avoir à recourir à d'autres maximes que celle de la non-domination pour

²¹ Pettit. *Republicanisme* page 112.

arriver à une égalisation des ressources. Mais quels sont les moyens de l'égalité? Pour répondre à cela, il nous faut suivre le raisonnement qui mène à la plus grande liberté.

Pettit propose deux formes de stratégie pour parvenir à la non-domination. La première est la stratégie de réciprocité des pouvoirs. Elle vise à égaliser les ressources dont chacun dispose afin d'amoindrir l'intensité de la relation entre dominant et dominé. Mais Pettit nous donne une raison simple pour ne pas préférer cette solution. Si nous donnons des moyens d'interférer égaux à tous afin que chacun puisse se défendre des interférences des autres, et que personne ne soit sujet à la possibilité de la domination d'autrui, cela ne fait qu'assurer la persistance de la domination à arme égale et ne permettra jamais de l'éradiquer. Combattre le feu par le feu ne nous protégera jamais des incendies.

La deuxième stratégie est celle des dispositions constitutionnelles. Contrairement à la précédente, elle vise la véritable éradication de la domination. La création d'une entité, constitutionnellement établie par un corps élu, peut retirer aux individus la possibilité d'interférer arbitrairement sans pour autant ajouter d'interférence arbitraire. S'il est rendu nécessaire que chacune des actions de cette entité tiennent compte des intérêts de la population, alors ses interventions ne seront jamais arbitraires et ne feront pas que substituer une domination privée par une domination publique.

On voit ici se dessiner un raisonnement qui sera très semblable à celui considérant l'égalité. La redistribution égalitaire ne sera pas favorisée, car elle implique

nécessairement une forme d'interférence exigeant pour chaque cas une lourde justification. Alors la mise en place d'institutions mobilisatrices sera toujours privilégiée. Pensons par exemple à la gratuité scolaire et à l'accès aux bibliothèques publiques faisant en sorte que chacun ait accès à une éducation lui permettant de ne pas être sous le joug des savants. Voici le genre d'interventions institutionnelles qui est prisées par les républicains. Cela découle d'une considération bien simple. La réduction de l'intensité de la non-domination prime sur l'accroissement de l'étendue des choix non dominés.

L'État se verra assigner le but de faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter l'intensité avec laquelle les individus jouissent de la non-domination, puis, ayant atteint cet objectif, pour chercher les moyens grâce auxquels il pourra étendre le champ des choix non soumis à la domination. [...] Il est tout à fait naturel que nous devions chercher tout d'abord à supprimer ou réduire toute domination réelle – c'est-à-dire à accroître l'intensité de la domination dans les domaines alors menacés – et à tenter ensuite de maximiser l'ampleur et l'accessibilité des choix – le plus souvent des nouveaux – que peuvent être amenés à faire des individus soustraits à toute domination.²²

Pettit adopte un raisonnement qui s'inspire de celui de Rawls dans les *Théories de la justice* et son objectif d'égalité de liberté. Il n'est pas logiquement possible de maximiser la jouissance de l'égalité de liberté sans répartir la liberté également. Du simple fait qu'elle se veut un idéal pour tous, et que tous sont considérés égaux, les qualités de la liberté font d'elle un objectif intrinsèquement égalitariste. Toutes mesures et démarches susceptibles de rendre inégale la jouissance de la non-domination constituent des actes de domination par le gouvernement. Car ce qui assure que l'*imperium* ne sert qu'à contrôler le *dominium* est le fait que les intérêts de tous sont pris en considération et non seulement ceux de quelques favoris. Mais cela ne veut pas dire que nous devons distribuer toutes ressources en portions égales, car l'objectif est d'atteindre l'égalité de jouissance de la non-

²² Pettit. *Republicanisme* page 143.

domination, non pas l'égalité de la non-domination. Pour mieux comprendre la position égalitariste de Philip Pettit, nous devons préciser la distinction entre la non-domination en intensité et en extension.

Selon Pettit, un gouvernement devra écarter toutes mesures qui maintiennent ou conduisent à des inégalités dans l'intensité de la non-domination, mais que cela ne s'applique pas lorsqu'il s'agit d'extension de la non-domination. Dans le premier cas, il s'agit de faire en sorte que tous les individus jouissent d'une intensité de non-domination maximale dans les choix qui leur sont déjà possibles – et nous verrons que cela ne peut se faire que par une distribution asymétrique visant l'égalité. Dans le second cas, il s'agirait plutôt d'accroître le nombre de choix possibles pour certaines personnes plutôt que d'autres.

Le principe qui permet à Pettit d'avancer un lien étroit entre la non-domination et l'égalitarisme structurel, plutôt qu'une autre forme d'égalitarisme, est la marginalité décroissante. Puisque « la mesure absolue de l'intensité de la non-domination dont bénéficie un individu est fonction de sa mesure relative aux autres pouvoirs »²³, il n'est pas possible de maximiser la non-domination globale en termes absolus, si on ne la distribue pas de façon égalitaire en termes relatifs. En somme, lorsqu'un individu jouit d'un faible niveau d'intensité de non-domination, toutes améliorations, si toutes choses sont égales par ailleurs, seront plus ressenties chez le démuné que chez celui qui est déjà mieux pourvu en terme de protection contre la domination. La thèse de la marginalité croissante signifie donc que plus nous nous rapprochons du statut complet de non-

²³ Pettit. *Républicanisme* page 152.

domination, plus les améliorations marginales devront être fortes pour produire une amélioration absolue de mêmes proportions qu'à partir d'une situation de défavorisée.

Pour illustrer le tout, prenons un exemple d'une société simple composée de deux individus, A et B. Si A possède tous les moyens nécessaires pour le prévenir de toute domination par B, chaque pouvoir supplémentaire offert à A ne procurera aucune augmentation de l'intensité globale de la société puisque A ne peut pas être moins dominé que non-dominé. Dans le cas contraire où A serait plus ou moins fortement sujet à la domination de B, chaque pouvoir ajouté à A pour assurer sa défense contre la domination de B rapporterait beaucoup plus sur le plan de la non-domination globale de notre microsociété que si nous conférions des pouvoirs supplémentaires à B qui domine déjà A. En d'autres termes, dû à l'interrelation des agents, il est impossible d'accroître le niveau global de non-domination par une distribution inégalitaire des pouvoirs. C'est en cela que l'objectif de réalisation d'une république est nécessairement égalitaire. Une fois le statut d'équilibre atteint dans notre société, disons que A et B ont des pouvoirs comparables et donc qu'aucun n'est en mesure de dominer l'autre – et donc que tous les deux sont assurés de leur liberté – alors, aucune distribution inégalitaire ne pourra être considérée avantageuse sur le plan de l'intensité de la non-domination.

Toutefois, l'égalitarisme structurel de Pettit n'est pas un égalitarisme matériel. Car si l'intensité avec laquelle on jouit de la non-domination est le fait d'une relativité des pouvoirs entre les citoyens – et que seule une approche structurellement égalitaire peut maximiser la non-domination globale dans son intensité – il n'en est pas ainsi pour

l'extension de la non-domination. L'extension des choix non-dominés – ou l'ampleur des ressources matérielles des individus qui leur permettent de tels choix – n'est pas sujet, selon Pettit, à un tel phénomène d'utilité marginale décroissante. C'est-à-dire que si l'on met des ressources matérielles à la disposition d'un défavorisé, disons un billet de cent dollars, cela lui permettra exactement la même dépense que dans les mains de celui qui est mieux nanti. Peu importe que le billet soit donné à un pauvre ou à un riche, cent dollars valent le même nombre de trios chez McDonald et le même nombre de sorties au cinéma. C'est en ce sens que Pettit ne voit pas la possibilité de justifier – du moins sans soulever de grandes controverses – que l'État doive toujours prendre dans les poches des riches pour en mettre dans les poches des pauvres afin de maximiser l'égalité dans la non-domination.

Tandis que la part proportionnelle de pouvoirs dont dispose une personne est assujettie à un principe de marginalité décroissante relativement à ses effets sur l'intensité de la non-domination dont elle bénéficie, nous ne trouvons rien de tel entre la part proportionnelle des biens que détient un individu et l'extension des choix non soumis à la domination.²⁴

Il n'en demeure pas moins que Pettit souhaite tout de même une égalité de puissances, de telles sortes que chacun ait les moyens de sa non-subordination. On ne peut faire la promotion d'un idéal politique sans être prêt à faire la promotion de ses effets indissociables. En fait, il va même jusqu'à dire qu'il faut laisser l'orthodoxie institutionnelle au placard lorsqu'il s'agit de réellement maximiser la liberté comme non-domination²⁵. C'est-à-dire qu'il est possible de justifier une entorse faite au principe républicain, si ce contournement constitutionnel fait en sorte de rendre effective une plus grande non-domination pour un plus grand nombre d'individus. Mais s'il est certain que

²⁴ Pettit. *Républicanisme* page 156.

²⁵ Voir : Pettit. *Républicanisme* page 137.

Pettit est pour l'établissement d'un État qui puisse garantir la non-domination – sans lequel il ne peut être présumé qu'émerge la liberté par la libre concurrence dans la domination – il est clair qu'il ne requiert pas nécessairement un État-providence qui ferait en sorte que chacun obtienne les moyens matériels de sa liberté au prix d'une redistribution lourde. Pour être plus précis, en réponse à Amartya Sen, il n'est pas contre le fait de garantir une condition matérielle minimum, même que selon Pettit, si un État se dit républicain, il doit s'atteler à faire avancer la cause de l'indépendance socioéconomique de ses citoyens. Mais cela n'exige en aucun cas une forme d'égalitarisme matériel stricte. En effet, la réduction des inégalités pertinentes pour le projet de la non-domination ne requiert pas la parfaite égalité des ressources. Au sens républicain, ce serait même considéré comme une pratique liberticide, car elle irait à l'encontre des différences légitimes, non arbitraires, comme celles de talents ou d'efforts. Cela étant dit, si nous sommes d'accord pour ne pas défendre un égalitarisme matériel strict, suffit-il de garantir un minimum sans rétablir les grands écarts de richesse? Qu'en est-il des avantages du républicanisme contre le libéralisme qui font en sorte que nous n'ayons pas à courber l'échine? Quel genre d'écart pouvons-nous nous permettre pour que nous ne puissions pas manquer au critère rousseauiste qui veut que personne ne soit assez riche pour pouvoir en acheter un autre et que personne ne soit assez pauvre pour devoir se vendre?

Critique de l'égalité structurelle

L'axiomatisation néorépublicaine offre sans contredit des avenues très séduisantes pour le design de nouvelles institutions égalitaires. Même les anciens républicains étaient pour la plupart en faveur, non pas d'une égalité matérielle stricte, mais à tout le moins d'une diminution des différences de richesses jugées problématiques.

Les penseurs républicains étaient toutefois prêts à soutenir qu'il pouvait être nécessaire de limiter l'opulence des riches et des puissants, d'imposer des restrictions sévères sur les niveaux, somptuaires et luxueux, de l'influence, afin d'assurer l'égale liberté de tous.²⁶

Or, Pettit croit que la relation entre l'idéal républicain et l'égalité structurelle est beaucoup plus étroite que celle avec des formes d'égalité matérielle. Mais nous nous attarderons maintenant à montrer trois faiblesses de l'égalité structurelle dans sa relation avec la réalisation de la non-domination. D'une part, la possibilité d'interpréter la marginalité décroissante autrement, de sorte qu'elle inclurait les considérations sur l'extension de la non-domination. D'autre part, l'importance peut-être négligée d'avoir un éventail de choix comparable à ses concitoyens. Et finalement, l'importance de ne pas négliger la fortune comme un facteur de puissance pouvant aisément mener à des situations de domination.

La marginalité décroissante

Le point central de l'argument de Pettit voulant que la théorie républicaine n'exige pas en soi de redistribution matérielle égalitariste est que la valeur sur le marché

²⁶ Pettit. *Républicanisme* page 155.

des biens matériels est invariable en fonction de son détenteur. Les biens matériels ne sont pas soumis à une valeur marginalement décroissante. Nous ne pouvons dire, comme nous le faisons pour l'intensité de la domination par la différence de pouvoir, que le fait que mon voisin ait les moyens d'acheter deux maisons comme la mienne m'empêche d'acheter la maison pour laquelle j'ai les moyens. Or, nous commettons ici l'erreur de mettre en relation la valeur marchande de l'argent – ou de ce qu'elle permet de se procurer – plutôt que son utilité. La vraie valeur de l'argent ne se calcule pas par son pouvoir d'achat invariable – dix dollars permettent seulement d'aller au cinéma autant pour le riche que pour le pauvre et non pas davantage – mais par la marge de manœuvre qu'elle permet à son détenteur. D'où l'expression populaire : un dollar vaut plus dans la poche d'un pauvre que dans celle d'un riche. C'est que la valeur de l'argent est marginalement décroissante dans la mesure où les biens matériels sont d'une valeur variable sur le plan de la nécessité. Des biens indispensables aux biens de luxe, une échelle distribuant les biens en fonction de leur importance serait certainement subjective, mais nous constatons néanmoins qu'ils ne sont pas tous d'une importance égale. Il s'agit en fait d'un phénomène communément accepté par l'ensemble des économistes contemporains qu'ils appellent : l'utilité marginale décroissante.²⁷ Plus nous avons d'unité d'un bien, moins l'unité ajoutée a de valeur marginale au sens de son utilité, de sa nécessité, du bien-être ou de la satisfaction qu'elle procure. Cette critique est aussi celle de Lena Halldenius qui reproche à Pettit de ne pas être suffisamment radical et d'ignorer que la valeur des biens matériels se mesure en bien-être qu'elle produit et alors, elle est soumise à cette idée de marginalité décroissante rendant inintéressantes toutes distributions qui favorisent un riche ou défavorisent un pauvre. Pourtant, Philip Pettit

²⁷ De multiples références sont possibles, mais en voici une : James. *Les agents économiques* page 122.

concède volontiers que certains besoins sont plus fondamentaux que d'autres, et donc il reconnaît que l'argent est soumis à une valeur marginalement décroissante, car les premiers dollars sont plus nécessaires que les derniers dans la mesure où toute personne rationnelle utilisera les premiers pour les besoins fondamentaux et les surplus à des faux besoins ou à des achats relevant du luxe.

Disparités d'extension des choix non-dominés

Cela nous renvoie à la deuxième faiblesse de l'égalité structurelle dans sa relation avec la réalisation de l'idéal néorépublicain : la négligence de l'importance de l'extension des choix non-dominés. Si le néorépublicanisme est la théorie qui se veut celle de l'absence d'anxiété et de crainte, comme Pettit le défend dans la présentation des avantages de la non-domination sur la non-interférence, alors nous devons nous assurer de la comparabilité des choix qu'ont les individus. De nos jours, nous sommes témoins de disparités de richesse incroyables. Un fait anecdotique que les économistes aiment bien raconter est que si l'on calcule le taux horaire salarial de Bill Gates, il perd de l'argent à se pencher pour ramasser un billet de cent dollars qui trainerait sur le sol, car le temps que ça lui prendrait pour le récupérer, il aurait fait plus d'argent en travaillant. On comprend mieux que les options de ces super riches sont du type : « Un deuxième château ou une île dans le Pacifique? ». Alors que pour un pauvre, ses options peuvent être réduites à : « Nourrir mes enfants ou remplacer leurs vieux vêtements troués? ». Lorsque de tels soucis nous affligent, personne ne peut prétendre être libre. Comme

l'écrivit James Harrington : « L'homme qui ne peut subvenir à ses besoins doit être un valet; mais celui qui en dispose peut être libre »²⁸

Il est vrai que la redistribution monétaire – faite selon des mécanismes publics constitutionnellement établis – coûte des sous en elle-même dans une économie de marché. Or, il serait vrai de dire qu'il est impossible d'accroître la somme globale d'argent dans les poches des gens en la redistribuant. Mais c'est plutôt une réorganisation de la distribution de cet argent qui permet à chacun de ces dollars d'être marginalement plus utile, permettant d'étendre l'éventail de choix non-dominés des citoyens au-delà de ce qui serait jugé comme des besoins fondamentaux. Mais plus encore, nous pourrions aller jusqu'à dire qu'il ne faut pas seulement se contenter d'assurer la possibilité de la satisfaction des besoins de base pour la totalité de la population. Il est possible qu'il y ait un problème causé par le simple fait d'avoir déraisonnablement plus d'options qu'autrui. Voici un exemple banal, vous êtes dans une file d'attente pour vous procurer un billet pour ce concert que vous attendez déjà depuis longtemps. Il ne suffit pas que certaines personnes puissent se permettre des loges ultras luxueuses alors que vous devrez vous contenter du dernier balcon à l'arrière, les riches pourront aussi, moyennant un extra que vous ne pouvez pas vous permettre, passer devant la file d'attente, augmentant de fait votre temps d'attente à vous. Voilà certainement une interférence arbitraire rendue possible par le simple fait d'une disparité importante de moyens. En d'autres termes, il est possible de penser que d'offrir de nouveaux choix à ceux qui en ont moins soit une façon efficace de leur permettre de se soustraire à la domination. S'il n'est pas évident que les disparités de l'extension des

²⁸ Harrington. *The Commonwealth of Oceana and A System of Politics* page 269.

choix non-dominés soient un problème en soit pour la réalisation de l'idéal républicain, alors il nous faut considérer le troisième point de cette critique : les biens matériels comme pouvoir.

Le pouvoir de la richesse

Si le simple fait d'avoir beaucoup plus d'options que notre voisin n'est pas une violation en soi du principe de non-domination, qu'en est-il de ce que la disparité de richesse nous offre comme option? Par exemple, si un individu a les moyens de payer quelqu'un pour en faire tabasser un autre ou si quelqu'un a les moyens d'offrir des pots de vin aux politiciens pour qu'ils votent des lois en leur faveur?

À n'en pas douter, la richesse est source de pouvoir. Selon Halldenius,²⁹ dans la toile des relations sociales, notre position est assignée à un groupe au moins partiellement en raison de notre situation économique. Selon Gerald Gaus,³⁰ une différence de richesse implique directement une différence de pouvoir dans une économie de marché et donc, engendre une situation de domination possible. Comme par exemple, un entrepreneur ayant atteint une certaine richesse peut carrément envisager d'écraser ses concurrents en utilisant ses réserves financières pour survivre à ce que les concurrents ne pourraient pas survivre: une baisse radicale des prix allant sous le coût de vente. Dans une économie de marché, pour que le néorépublicanisme se réalise, il faut accepter que « the interests of the consumer must sometimes give way to the interest of the citizen of the community »³¹

²⁹ Halldenius. *Non-Domination and Egalitarian Welfare Politics* page 352.

³⁰ Gaus. *Backwards into the Future: Neorepublicanism as a Postsocialist Critique of the Market Society* page 68.

³¹ Dagger. *Neo-republicanism and the Civic Economy* Page 20.

D'une façon comme une autre, si la non-domination requiert une rétrodépendance des pouvoirs, nous ne pouvons contester que nous devons tendre à égaliser les ressources matérielles dans la mesure où elles sont incontestablement sources de pouvoir dans une société fonctionnant avec une économie de marché. Plusieurs pays – dont le nôtre – se sont dotés d'institutions voyant à cet objectif, mais la plupart l'ont fait pour des raisons contingentes dues à un progrès démocratique, manquant la légitimité normative que le néorépublicanisme bien compris peut leur apporter. Mais alors, quel principe égalitariste – mieux encore que celui de l'égalité structurelle – peut s'ajouter harmonieusement à l'idéal de liberté comme non-domination?

Les grandes théories de l'égalité

En excluant l'égalité structurelle que nous venons de considérer, il existe de nombreuses autres théories sur l'égalité : l'égalité de bien-être, d'intérêts, de droits, de ressources, de chance ou d'opportunités, ou encore l'égalité matérielle stricte. Nous diviserons quant à nous les grandes théories de l'égalité en trois familles : égalité de droits, égalité matérielle et égalité de chance. Ces catégories n'étant rien d'universel ni de catégoriquement exclusif, elles ne serviront qu'à présenter des ensembles de considérations relatives à l'égalité de façon à les observer par la lentille néorépublicaine et voir ce que nous pourrions en apprendre.

Égalité de droit

Le libéralisme étant une maison accueillante, plusieurs libéraux peuvent se retrouver partisans d'une autre théorie sur l'égalité. Mais au départ, l'égalité de droit est un concept intimement relié à l'idée du libéralisme qui veut que chaque individu soit égal en droits. L'égalité de droit est fondé sur l'idée d'un droit naturel, et non sur l'idée d'un droit particulier institué par un État particulier, partant du fait que chaque humain naît égal. De cette égalité naturelle découle le droit à une égale considération de chaque individu devant la loi, pour la défense de sa liberté et de ses propriétés. Mais cette vision essentialiste de l'égalité rentre en contradiction avec toutes formes d'égalitarisme matériel. Comme l'écrivit Friedrich Hayek en 1960 :

From the fact that people are very different it follows that, if we treat them equally, the result must be inequality in their actual position, and that the only way to place them in an equal position would be to treat them differently. Equality before the law and material equality are therefore not only different but are in conflict with each other; and we can achieve either one or the other, but not both at the same time.³²

Ajoutons que le droit naturel n'a rien à voir avec le droit des hommes. Dans une société libérale, le droit devient la légalisation des rapports de puissances inégales et souvent illégitimes. En effet, si tous les individus naissent égaux, de quel droit certains sont-ils plus puissants du simple fait du statut de leurs parents? Dans un monde permettant de telles inégalités de puissance, le droit devient un système répressif de relations sociales. Lorsque le droit est censé protéger notre liberté, comment nous en donne-t-il les moyens? De fait, si le droit particulier d'un État cautionne la domination ou permet la domination, « le règne de la force ne cède pas au règne du droit, la puissance

³² Hayek. *The Constitution of Liberty*. Page 87.

matérielle continue d'être le facteur essentiel de l'épanouissement humain, et la légitimité demeure absente des rapports entre individus. »³³

Il va de soi que chacun soit égal en droit et devant la loi, mais il ne suffit pas de cette égalité pour assurer que chaque individu soit libre. Avoir le droit de sa liberté ne signifie pas en avoir les moyens. C'est ce que les adeptes de l'égalitarisme matériel tentent de corriger.

Égalité matérielle

Il existe plusieurs idées que nous regroupons ensemble dans cette rubrique appelée *égalité matérielle*, car elles ont en commun de considérer que l'objet par excellence de l'égalité implique une redistribution matérielle. La version la plus simple de celle-ci serait l'égalité matérielle stricte. Si tous sont égaux, pourquoi chacun ne posséderait pas exactement la même chose? Cette version radicale de l'égalitarisme est souvent rejetée au nom des valeurs libérales qui rebutent le fait de priver les individus du fruit légitime de leur travail. Sur le compte de la réalisation de l'idéal de non-domination, nous devons aussi rejeter cette perspective, car elle ne respecte aucunement les différences légitimes que les républicains entendent respecter : les préférences, les différences de talents et d'efforts entre autres. Comment serait-il légitime qu'une personne jouisse d'un même salaire alors qu'elle travaille moins fort? Devons-nous plutôt forcer tout un chacun à travailler autant? Ce cauchemar bureaucratique n'est plus le souhait de beaucoup de gens, mais ce n'est pas seulement pour son hostilité à la

³³ Spitz. *Le moment républicain en France*. Page 52.

réalisation de la non-domination. L'une des plus fortes critiques faites à ce genre d'égalité inspiré du socialisme est la diminution grave des motivations au travail. Si nous ne pouvons aucunement améliorer notre sort financier, les motivations nous poussant à nous surpasser dans les études ou le travail sont grandement affectées. Une société au sein de laquelle les médecins seraient payés le même salaire que les musiciens auraient possiblement beaucoup de musiciens malades. C'est-à-dire qu'il est périlleux de compter sur la bonne nature de l'humain pour faire en sorte que se dévoue un nombre suffisant d'étudiants en médecine qui passeront leurs années de jeunesse à étudier très fort alors que d'autres, avec les mêmes perspectives de revenu, pourront se prélasser dans des activités moins exigeantes. Toutefois, pouvons-nous imaginer que l'objet de l'égalité ne soit pas le revenu, mais plutôt le bien-être?

Dans *Non-Domination and Egalitarian Welfare Politics*, Lena Halldenius offre une radicalisation de la thèse de Pettit afin de justifier une forme d'égalitarisme plus poussé que l'égalitarisme structurel: l'égalité du bien-être. Si l'invulnérabilité et l'indépendance socioéconomique sont des objectifs, alors il nous faut plus que l'assurance des ressources de bases. Halldenius « believe an equality-oriented approach to socio-economic resources within a theory of non-domination is not only plausible, but indeed the most commendable alternative. »³⁴

Dans un premier temps, elle souhaite éviter un sectarisme dû au fait que de grands écarts dans les ressources divisent les gens en groupes qui ne se rencontrent plus en société. Elle ne postule pas pour autant que la solidarité soit nécessaire à la réalisation de

³⁴ Halldenius. *Non-Domination and Egalitarian Welfare Politics* Page 350.

la non-domination. Mais ce qui compte, c'est que chacun se reconnaisse égal dans la jouissance de son bien-être. Elle cherche donc à s'éloigner de l'égalitarisme matériel tel que le répudie Pettit en proposant non pas que les ressources soient strictement égales, mais de distribuer et de contrôler les ressources de telle sorte qu'elles permettent une égalité du bien-être des citoyens.

Pour Halldenus, il n'est pas démontré chez Pettit que l'égalité dans la sphère civile est séparable et entièrement distincte de l'égalité dans la sphère économique. L'invulnérabilité économique est un bien social comme ceux de la justice sociale que prône la non-domination. Elle donne l'exemple que si ce n'est pas la totalité des femmes qui est protégée de la discrimination, alors aucune femme n'est invulnérable à la discrimination et de la même façon, si chacun n'est pas protégé contre la vulnérabilité économique, alors personne n'est invulnérable économiquement – même le très riche qui pourrait, par malchance, maladie ou autres, perdre tout son pouvoir économique.

Lena Halldenus nous donne malheureusement peu de ressources pour penser la réalisation de sa théorie. Elle délaisse souvent les considérations pratiques pour le profit des questions normatives de légitimité. Elle veut ainsi prendre au sérieux la thèse de Pettit, mais pour une étude comme la nôtre qui souhaite penser les principes normatifs surtout dans la mesure où ils impliquent les institutions les plus aptes à réaliser la liberté comme non-domination, l'égalité de bien-être proposée par Halldenus n'est pas la solution la plus évidente.

D'abord, dans le cadre républicain, si l'on retire aveuglément aux riches des ressources que l'on redistribue aux moins nantis afin qu'ils jouissent d'un bien-être égal, comment savoir si ces ressources redistribuées étaient le fruit de facteurs arbitraires ou bien le résultat non condamnable d'un plus grand talent ou d'un plus grand travail? À plus forte raison, comment est-il possible de penser un État capable de redistribuer en fonction de la réalisation égale du bien-être? Comment éviter le paternalisme d'un tel État qui doit être en mesure de corriger les vulnérabilités et les inégalités d'une chose aussi subjective et abstraite que le *bien-être*? Par exemple, si l'on veut maximiser le niveau global de bien-être, doit-on donner moins à ceux qui sont plus habiles à faire fructifier les ressources en bien-être? Car après tout, ce n'est pas l'égalité des ressources que nous recherchons, mais celle du bien-être qu'elle procure. Alors devons-nous prendre en considérations les préférences luxueuses et les gens plus difficiles?

Il semble que la thèse de Halldenus soit intéressante sur le plan normatif, mais n'offre qu'une très faible lueur quant à la possibilité de voir naître un jour un tel État-providence. Toutefois, l'intuition à savoir qu'une trop grande inégalité dans l'extension de la domination puisse être une béquille pour la théorie néorépublicaine demeure. Il n'est effectivement pas si évident que l'égalité structurelle et matérielle soit mutuellement exclusive. Il semble qu'une société serait juste si aucun de ses citoyens ne réclamait pour lui-même une plus grande part de ressources. Si l'objectif est la non-domination, l'indépendance socioéconomique en découle. Peut-on alors se contenter d'une simple assurance concernant les besoins nécessaires, ou devons-nous nécessairement déboucher sur une forme d'égalitarisme matériel non stricte, au moins capable d'empêcher

l'accumulation de richesses telles qu'elles permettent d'être en mesure d'avoir un contrôle sur les actions d'autrui selon ses caprices?

La clé pourrait se trouver dans une nuance bien simple. Plutôt que de travailler à l'égalité de la satisfaction ou du bien-être procuré par l'obtention de ressources, il s'agit de maximiser l'accès à ses ressources pour que chacun veille à sa satisfaction. La transformation des ressources en forme de bien-être est un talent que l'on ne peut pas réprimer. Il ne s'agit donc pas de distribuer les ressources en fonction de nos prévisions du bien-être qui en découlera, mais d'assurer que chacun ait un même accès aux ressources de telle sorte que chacun puisse assurer sa propre satisfaction.

L'égalité des chances

Le plus pertinent des représentants de l'égalité des chances pour notre quête ne peut être que Jean-Fabien Spitz, traducteur du *Républicanisme* de Pettit, républicain lui-même, ses propos concernent aussi la non-domination. Selon Spitz, une société juste n'est pas celle qui ne récompense pas les agents à la mesure de ce qu'ils méritent ou force l'égalité matérielle, mais celle « dont les membres ne peuvent faire d'objections raisonnables aux différences qui les séparent »³⁵. Et ce que l'on retrouve dans son étude sur le républicanisme est que cette philosophie « fait de l'égalité des chances et de la non-domination la clé de la liberté moderne ».³⁶ Il est d'avis que la société libre est incompatible avec l'égalité des résultats – que ce soit celle des biens matériels ou celle du

³⁵ Spitz. *Le moment républicain en France* page 42.

³⁶ Idem. Page 59.

bien-être – mais qu'elle acquiert sa légitimité dans la mesure où elle ne place les citoyens en concurrence que dans des conditions de chances égales. Cette égalité, qui permet et tient comptes des mérites et des différences liés à la délibération individuelle et libre, fait plus que de respecter le critère de liberté comme non-domination, elle est la condition de sa légitimité. Car une véritable égalité des chances est nécessaire à ce que le droit ne soit pas la simple légalisation des rapports de forces produites dans la concurrence de puissances biaisées initialement.

Alors que Halldenus cherchait à rendre les différences plus acceptables en faisant en sorte que les individus soient égaux en bien-être qui peut en découler, l'égalité des chances échappe quant à elle au poids de cette contrainte en stipulant que les différences, fidèles à la liberté de Pettit, sont acceptables dès lors qu'elles ne sont pas dues à des facteurs arbitraires, soit de chances, d'héritages, ou autres raisons qui ne relèvent pas de causes naturelles ou irréprochables. Les républicains devraient donc placer à l'avant-scène un État en mesure d'assurer la légitimité des différences en intervenant là où les libéraux ont échoué afin d'offrir une véritable égalité des chances. Il faut donc un système d'éducation publique performant, un système de redistribution pour assurer que chacun jouisse d'un minimum pour répondre à ses besoins, il faut au moins taxer sinon éradiquer les héritages, offrir une assurance à chacun contre les accidents, et finalement, il faut taxer ceux qui sont riches au point de compromettre la liberté d'autrui surtout si cette richesse n'est pas légitime. Une redistribution qui se fait non arbitrairement par des mesures fiscales étatiques de façon à offrir des ressources *comparables* à chacun, tel est le prix à payer pour prendre au sérieux l'égalité des droits et le respect des individus.

La république juge immorale, ajuridique, et contraire au sens même de l'association humaine, une société où la loi se contenterait d'enregistrer le résultat des rapports de puissance et de le garantir, ou qui s'efforcerait de maximiser la quantité de richesses produites sans se soucier de savoir comment elles sont réparties ni si les individus y sont considérés comme ayant une valeur égale.³⁷

L'État républicain est donc celui qui poursuit obstinément, avec quelques marches-arrières, le projet de défendre la liberté individuelle de telle sorte que la chose publique protège les citoyens de toutes formes de domination grâce à la loi et ses institutions.

Mais si toutefois une véritable égalité des chances implique un minimum de redistributions, cela n'implique pas non plus une égalité matérielle stricte. Le rôle de l'État républicain est moins celui de la répartition des revenus que celui de la création d'un capital mis à la disposition de chacun. Il ne vise pas l'immobilisation des individus pris de dépendances pour l'État, mais l'accroissement de la mobilisation des individus en offrant à chacun des outils tels que des écoles publiques gratuites, des bibliothèques, des centres de formation, etc. « Si elle entend bien mettre la force de tous au service de chacun, elle refuse donc de mettre chacun au service de tous »³⁸.

Dans un même ordre d'idées, si l'égalité décrite par Spitz a pour but de faire en sorte que chacun puisse réaliser ses aspirations malgré toutes situations reliées à l'asymétrie des positions sociales, il n'en demeure pas moins qu'elle présuppose cette asymétrie minimale et légitime au moins dans la mesure où elle prend en compte les mérites, les différences de talents, d'efforts et de choix des individus. Comme il l'écrit :

³⁷ Spitz. *Le moment républicain en France* page 60.

³⁸ Spitz. *Le moment républicain en France* page 53.

Autant il est injuste, contraire à la promesse libérale, et facteurs d'illégitimité que deux individus qui ont des projets distincts aient des ressources profondément différentes pour les mener à bien lorsque cette différence est le produit de facteurs dont on ne peut en rien leur attribuer la responsabilité, l'origine sociale ou la pure malchance, autant il serait également injuste que deux individus qui ont des projets distincts aient des ressources identiques pour les mener à bien alors que les arbitrages qu'ils ont rendus et les choix qu'ils ont faits sont profondément différents.³⁹

Selon les républicains de Spitz, la neutralisation des différences artificielles se justifie justement par le fait qu'elles nuisent à l'épanouissement des différences authentiques.

Conséquemment, on peut admettre que le marché soit un mécanisme permettant une régulation économique harmonieuse, mais seulement dans la mesure où il ne s'y opère pas de concurrences entre individus d'une inégalité héritée de chances initialement inégales. La non-domination ne requiert pas que le marché soit court-circuité par des mécanismes de redistributions strictement égalitaires, mais seulement de mettre en place le système de droits et les institutions appropriées qui veilleraient à ce que les inégalités ne soient pas artificielles. Alors seulement les individus seront soustraits aux rapports de forces pour être en rapport de droits. Pour que la non-domination se vive autant dans la sphère économique que civile, il ne s'agit donc pas d'éradiquer toutes différences matérielles, il s'agit seulement de faire en sorte qu'elles aient la légitimité que seule l'égalité des chances est en mesure de leur conférer.

C'est donc dire que tout comme la force politique n'est légitime que si elle défend l'idéal politique de la non-domination, le marché et la concurrence libre ne sont légitimes que si chacun y débute à armes égales. Il existe une relation étroite entre la non-domination comme définition de liberté, et la théorie de l'égalité des chances. Dans le

³⁹ Idem. Page 48.

cas de la liberté, elle est ce qui confère sa légitimité à toutes actions politiques. Le néorépublicanisme offre en quelque sorte le critère par lequel un État puisse être légitime et juste. Ce travaille, c'est en quelque sorte ce que l'égalité des chances opère dans la sphère économique. Si elle est le principe régulateur de l'économie, elle assure la légitimité des échanges qui s'y produiront. À l'encontre de Pettit qui laisse la porte ouverte sans la franchir, ne pouvons-nous pas imaginer une économie qui soit propre au néorépublicanisme plutôt que de ne chercher qu'à cueillir la moitié des fruits du républicanisme en poursuivant la non-domination dans un monde économiquement libéral? C'est le travail qu'a entamé Richard Dagger avec l'économie civile.

L'économie civile ou sociale

Fidèle à l'idée de Michael Sandel de laisser tomber l'idée libérale de justice distributive pour le profit d'une économie centré sur le citoyen⁴⁰, Dagger est aussi d'avis que le néorépublicanisme mérite une économie qui lui est propre. Il croit aussi, à l'instar de Will Kymlicka, Ronald Dworkin et plusieurs autres, que toutes théories contemporaines qui aspirent à la plausibilité se doivent d'être égalitaires.⁴¹ Et en cela, il est moins craintif que Pettit de dresser le portrait d'une économie typiquement républicaine qui serait à même de séduire autant les néorépublicains que tous ceux qui ne trouvent pas satisfaction dans l'économie libérale.

⁴⁰ Voir la deuxième partie de son livre : « Democracy's Discontent. America in Search of a Public Philosophy »

⁴¹ Les références sont de Dagger dans *Neorepublicanism and Civic Economy*, page 6.

Toutefois, l'économie civile n'est pas l'équivalent d'un nouveau genre de socialisme. En fait, l'économie civile à la façon de Dagger reconnaît l'utilité du marché, ce qu'elle refuse c'est la *société de marché*. Même si le marché livre la marchandise, il n'est pas intrinsèquement juste, il doit être régulé. Le contrôle ne doit pas être celui de quelques groupes de puissants, mais de tous les citoyens. C'est pourquoi l'économie civile formera les futurs citoyens à la politique délibérative, à la participation à la gestion et à l'économie. L'économie civile est celle de l'autogouvernement et l'autogérance qui va de pair avec la liberté contre les pouvoirs arbitraires.

Si le marché ne peut pas être laissé à lui-même, c'est que trop souvent le succès dans le marché conduit directement à une inégalité dans la sphère politique ou sociale. Et les républicains ne sont pas pour une égalité stricte sur le plan de l'influence politique, mais ils sont encore moins pour que cette influence soit basée principalement sur la richesse. Il y a donc trois options : abolir le marché, trouver des moyens de réduire l'impact de la richesse sur l'influence politique ou limiter les disparités de richesses. La première solution n'est pas souhaitable en raison de la valeur instrumentale du marché, mais les républicains travailleront sur les deux autres points. Puisque sur le plan rationnel aucun consommateur n'a intérêt à sacrifier son bien personnel pour le bien public sur le marché lui-même, il faut agir publiquement sur le marché.

Dagger propose quelque chose de similaire à la « property-owning democracy » de John Rawls, dans la mesure où elle permet de rendre chacun en moyen de mener à bien ses affaires. Un peu comme le veut l'égalité d'opportunité – cousine anglo-saxonne de

l'égalité des chances – il ne s'agit pas seulement que d'assister les gens accidentés ou naturellement désavantagés, mais d'assurer la disponibilité de moyens pour que chaque individu puisse participer à l'activité économique. À partir de ces idées, Dagger nous propose quatre implications directes du néorépublicanisme sur une économie civile : considération réelle pour les communautés, taxe sur l'héritage, taxe progressive et assurance d'un revenu minimum.

Contrairement à l'économie de marché, l'accent ne serait pas mis sur la consommation, mais sur la production, en raison de la valeur sociale du travail. Faire des profits en satisfaisant les préférences des consommateurs ne serait plus le seul objectif, il s'agirait aussi de forger les vertus civiles par le travail. Pour être citoyen, il faut encore être citoyen de quelque chose et il n'est pas possible d'envisager qu'un citoyen place l'intérêt commun avant le sien sans un fort sentiment d'appartenance à sa communauté. Ce n'est pas que par l'éducation et le travail que les citoyens développeront ce sentiment d'appartenance, il faut donc entre autre que l'État favorise l'économie locale et à petite échelle. Cela n'est pas envisageable pour des libéraux capitalistes, mais pour les néorépublicains le consommateur n'est pas l'apanage de l'entièreté des relations sociales. Comme le pense Dagger : « if one must choose between slogans, then neorepublicans will prefer « fair trade » to « free trade », with the preservation of community figuring prominently in the definition of trade that is fair. »⁴² Et dans cet argument contre les effets de la globalisation, nous pourrions rajouter une condamnation sans équivoque de l'exploitation par laquelle les multinationales ont été trouvées coupables de s'enrichir.

⁴² Dagger. *Neorepublicanisme and Civic Economy* page 21.

Ensuite, tout comme le propose Spitz, Dagger croit qu'une économie civile devrait inclure une taxe sur l'héritage. Selon quelles proportions? Suffisantes pour empêcher des individus de naître avec une richesse qui leur confère un pouvoir politique de domination sur les autres, mais pas au point de mettre en péril la communauté en rendant difficile la préservation du patrimoine. Les considérations techniques ne sont pas de notre ressort, mais une façon de faciliter cet équilibre serait d'imposer un plafond avant lequel la taxe ne s'appliquerait pas. Autrement dit, nous ne taxerions que les héritages opulents et non ceux qui permettent la continuité d'entreprises familiales.

Un peu dans un même ordre d'idée, une économie civile devrait adopter un système de taxe progressive sur la consommation. Plus forte sur les items de luxe, absente sur les biens nécessaires, il s'agit d'un concept que nous connaissons bien au Canada et à plus forte raison au Québec. Toutefois, selon l'idée de Dagger, il faudrait que cette taxe soit plus forte que celle imposée sur les revenus, préférant taxer les dépenses que les épargnes.

Et finalement, une économie civile devrait assurer à chaque citoyen une sécurité sociale. Il n'est pas possible d'imaginer une société néorépublicaine au sein de laquelle personne n'est dominé – ne voulant pas dire *maitre de soi* mais au minimum ne pas subir de maîtrise d'autrui sur nous-mêmes – alors que certains citoyens ne seraient même pas en mesure d'assurer leur subsistance, peu importe la raison. Que ce soit par le biais d'un salaire minimal ou d'un montant de départ attribuable à tous, il s'agit d'éviter de nourrir la dépendance des citoyens mal nantis envers l'État. Dans *Real Freedom for All : What*

(If Anything) Can Justify Capitalism? Philip Van Parijs défend l'idée d'un salaire citoyen sans condition. L'inconditionnalité peut être un avantage pour défendre la neutralité de l'intervention, mais il ne serait pas impossible aussi pour une république d'imposer des conditions à un salaire de base si ces conditions sont les mêmes pour tous et qu'elles sont choisies démocratiquement.

Il se pourrait encore plusieurs caractéristiques intéressantes pour la définition d'une économie républicaine, mais Dagger se limite à ces quatre propositions, ne voulant montrer que la possibilité d'une économie civile qui soit cohérente avec les exigences du néorépublicanisme. S'il réussit, il réussit par le même fait à rendre le néorépublicanisme encore plus attrayant du fait de rassurer les économistes et ceux qui craignent de voir les choses faites autrement en économie.

Conclusion

Tout en espérant que nous ayons montré la pertinence de la théorie néorépublicaine, nous espérons davantage avoir montré qu'il est possible de la penser sous une forme prenant en compte l'égalité des chances toute républicaine à la Spitz. De fait, l'une ne va pas sans l'autre. La non-domination est aux rapports sociopolitiques ce que l'égalité des chances est aux rapports économiques : ils leur confèrent leur légitimité. En somme, ce n'est pas la liberté, ni l'égalité qui compte, mais la justice. En ce sens, la liberté et l'égalité sont des conditions de réalisation de la société juste si telle est le but d'une théorie du gouvernement, et les deux définitions que nous avons offertes sont à notre avis cohérentes et séduisantes même pour plusieurs libertariens et communautariens.

En accord avec Richard Dagger, nous croyons qu'il serait intéressant que les néorépublicains s'affairent à l'élaboration d'une théorie économique qui leur serait propre. Une forme d'économie de marché restreint qui prend en considération les vertus civiles de la république. Il reste en cette matière beaucoup de travail à faire, mais nous parions que ces idées feront du chemin, car chaque avancé de la théorie républicaine facilite l'élaboration d'une théorie économique qui lui soit propre, et chaque avancé dans ce sens rend d'autant plus séduisante l'avenue du néorépublicanisme.

Bibliographie

Livres

- BERLIN, Isaiah. « Éloge de la liberté » *Calmann-Lévy*, Paris, 1988.
- DAGGER, Richard, « Civic Virtues: Rights, Citizenship, and Republican Liberalism », *Oxford University Press*, Oxford, 1997.
- FILMER, Robert. « Patriarcha and Other Writings » *Cambridge University Press*, Éd. J. P. Sommerville, Cambridge, 1991
- GOODIN, R. E., « Protecting the vulnerable » *University of Chicago Press*, Chicago, 1985.
- HARRINGTON, James. « The Commonwealth of Oceana and A System of Politics » Dirigé par J. G. A. Pocock, *Cambridge University Press*, 1992. / « Océana » *Belin*, Paris, 1995.
- HAYEK, Friedrich. « The Constitution of Liberty » *University of Chicago Press*, Chicago, 1960.
- KYMLICKA, Will. « Les théories de la justice » *Boréal* Québec, 1999.
- LOCKE, John. « Le second traité du gouvernement » *Presses universitaires de France*, Paris, 1994.
- MACINTYRE, Alasdair. « Après la vertu » *PUF*, Paris, 1997.
- MAYNOR, John, « Republicanism in the Modern World » *Polity Press*, 2003.
- MONTESQUIEU, « L'esprit des lois » Dirigé par R. Déathé, *Garnier*, Paris, 1973.
- NOZICK, Robert. « Anarchy, State and Utopia » *Blackwell*, Oxford, 1974.
- PALEY, William. « The principles of Moral and Political Philosophy » dans *Collected Works*, *Londres, C. and J. Rivington*, Vol. 4, 1825.
- PARIJS, Philippe Van & Cie. « Redesigning distribution » *Verso*, Londres, 2006.
- PETTIT, Philip. « Républicanisme » *Gallimard*, France, 2004.
- PRICE, Richard. « Political Writings » *Cambridge University Press*, Éd. D. O. Thomas, Cambridge, 1991

PRIESTLEY, Joseph. « Political Writings » *Cambridge University Press*, Éd. P. N. Miller, Cambridge, 1993.

ROUSSEAU, Jean-Jacques. « Du contrat social » *GF Flammarion*, Paris, 2001.

SANDEL, M. J. « Democracy's Discontent. America in Search of a Public Philosophy » *Harvard University Press*, Cambridge, 1996.

SKINNER, Quentin. « La liberté avant le libéralisme » *Seuil*, Paris, 2000.

SPITZ, Jean-Fabien. « Le moment républicain en France » *Gallimard*, France, 2005.

WEINSTOCK, Daniel & NADEAU, Christian. « Republicanism: History, Theory and Practice » *Taylor & Francis*, Londre, 2005

Articles

COHEN, G. A. « Equality of What? On Welfare, Goods, and Capabilities » dans *Quality of Life*, Dirigé par Martha Nussbaum et Amartya Sen, *Clarendon Press*, Oxford, 1993.

DAGGER, Richard, « Neo-republicanism and the Civic Economy » dans *Politics, Philosophy & Economics*, Vol. 5, No. 2, 2006, p. 151-173.

GAUS, Gerald F., « Backwards into the Future: Neorepublicanism as a Postsocialist Critique of the Market Society » dans *Social Philosophy and Policy*, *Cambridge University Press*, Vol. 20, 2003, p. 59-91.

HALLDENTIUS, Lena. « Non-Domination and Egalitarian Welfare Politics » dans *Ethical Theory and Moral Practice*, *Kluwer Academic Publishers*, Netherlands, 1998, p. 335-353.

LARMORE, Charles. « Républicanisme et libéralisme chez Philip Pettit » dans *Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen*, *Presses Universitaires de Caen*, Vol. 34, p. 115-125.

McMAHON, Christopher, « The Indeterminacy of Republic Policy » dans *Philosophy & Public Affairs*, *Blackwell Publishing*, Vol. 33, No. 1, 2005, p. 67-93.

PATTEN, Alan, « The Republican Critique of Liberalism » dans *British Journal of Political Science*, *Cambridge University Press*, Vol. 26, No. 1, janvier 1996, p. 25-44.

PETTIT, Philip, « Freedom in the Market » dans *Politics, Philosophy and Economics*, *Princeton University*, Vol. 5, No. 2, 2006, p. 131-149.

PETTIT, Philip, « Keeping Republican Freedom Simple: On a Difference with Quentin Skinner » dans *Political Theory*, *Sage Publications*, Vol. 30, No. 3, juin 2002, p. 339-356.

SCHEFFLER, Samuel. « What Is Egalitarianism? » dans *Philosophy & Public Affairs*, *Princeton University Press*, Vol. 31, No.1, Hiver 2003, p. 5-39.

SPITZ, Jean-Fabien « Dworkin avec ses réponses » dans *Revue internationale de Philosophie*, *PUF*, No3, Juillet 2005.

WHATMORE, Richard, « Democrats and Republicans in Restoration France » dans *European Journal of Political Theory*, *Sage Publications*, Vol. 3 (I), p. 37-51.